

NÉGOCIATIONS DE COALITION

DP – LSAP – déi gréng

**Procès-verbaux des 15 séances plénières
du 29 octobre au 29 novembre 2013**

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (1) DU 29 OCTOBRE 2013

Suite aux élections législatives du 20 octobre 2013, la première séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 29 octobre 2013 (de 09h00 à 12h20 et de 14h00 à 17h40), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHEID (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Jean ASSELBORN, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON (à partir de 14h00), Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Mots introductifs

M. BETTEL se félicite de la possibilité de mener les négociations en vue de la formation d'un Gouvernement de coalition comprenant le DP, le LSAP et déi gréng. La majorité parlementaire de la nouvelle coalition est fine, d'où l'importance de négocier avec soin un accord de coalition solide. Etant donné que la qualité du résultat de ces négociations est primordiale, les négociateurs ne devraient pas se laisser influencer par les pressions du calendrier notamment européen (la prochaine réunion du Conseil européen ayant lieu les 19/20 décembre 2013). Le texte de l'accord de coalition devra refléter l'esprit de réforme dont est empreinte la nouvelle équipe gouvernementale ; à travers ce texte, les citoyens devront pouvoir se rendre compte du souffle nouveau apporté par le nouveau Gouvernement dans la gestion des affaires publiques. Les défis sont cependant considérables et les chantiers nombreux (tels par exemple la politique sociale, l'environnement, l'économie, les finances publiques, les réformes sociétales). Le nouveau Gouvernement, qui n'aura pas droit à l'erreur, sera d'ailleurs suivi de près par les acteurs

étrangers. Concernant les négociations de coalition, M. BETTEL souligne l'importance d'une communication médiatique d'une seule voix.

M. SCHNEIDER partage la satisfaction de M. BETTEL et se dit confiant de pouvoir achever les négociations avant Noël. M. SCHNEIDER se félicite de nouvelles positives concernant l'évolution de certains indicateurs macroéconomiques du pays. Le STATEC vient de corriger ses estimations de croissance pour 2013 pour les porter de 1% à 2,5%. Pour l'année 2014, la croissance estimée se situerait entre 2,5% et 2,7%. Les prévisions pour le déficit 2013 et 2014 ont été revues à la baisse (0,5% au lieu de 0,9%).

M. BRAZ rejoint MM. BETTEL et SCHNEIDER pour se féliciter de l'opportunité créée par ces négociations de coalition. M. BRAZ plaide pour un calendrier de négociation ambitieux et rapproché. Il donne à considérer que le budget pour l'année 2014 devra être ficelé le plus rapidement possible par le nouveau Gouvernement. Concernant les priorités politiques de la nouvelle coalition, M. BRAZ demande à ne pas négliger les volets social et environnemental. A titre d'exemple, la gestion de l'eau représente un défi majeur et complexe.

M. MEISCH souligne l'importance de formuler un projet ambitieux porté par l'ensemble des membres de la coalition. La qualité et la solidité du résultat des négociations doit l'emporter sur la célérité d'adoption. L'accord de coalition devra être une base de travail pour les 5 années à venir. Concernant l'évolution encourageante des indicateurs macroéconomiques, M. MEISCH met en garde contre toute prise de position excessivement optimiste, sachant que la situation économique et financière reste fragile.

II. Questions d'ordre organisationnel

Les négociateurs demandent aux secrétaires des 3 partis politiques de finaliser dans les meilleurs délais le rapport des négociations préalables (sondage) afin que ce dernier puisse utilement servir de document de référence aux groupes de travail.

Les négociateurs abordent ensuite une série de questions touchant à l'organisation des négociations dans les semaines à venir. Ils fixent notamment le calendrier des prochaines séances plénières et les compétences thématiques des 8 groupes de travail institués.

Le calendrier retenu pour les séances plénières se présente comme suit :

Séance n°	Date	Jour	Horaire	Point presse
1	29 octobre	Mardi	09h00-18h00	Oui
2	30 octobre	Mercredi	10h00-12h00	/
3	31 octobre	Jeudi	14h00-18h00	/
4	5 novembre	Mardi	09h00-12h00	/
5	8 novembre	Vendredi	09h00-12h00	Oui

6	11 novembre	Lundi	09h00-12h00	/
7	14 novembre	Jeudi	09h00-12h00	Oui
8	18 novembre	Lundi	09h00-12h00	/
9	23 novembre	Samedi	09h00-13h00	/
10	25 novembre	Lundi	09h00-12h00	Oui
11	26 novembre	Mardi	09h00-18h00	/
12	27 novembre	Mercredi	09h00-18h00	/
13	29 novembre	Vendredi	09h00-18h00	Oui

Les séances plénières se tiendront à l'Hôtel St. Maximin.

Les groupes de travail seront structurés comme suit :

Compétences thématiques	Présidence
Finances publiques, Place financière, Fiscalité internationale	Claude MEISCH
Economie, Compétitivité, Emploi, Tourisme, Classes moyennes, Energie, Médias et Communications, Recherche	Etienne SCHNEIDER
Sécurité sociale, Famille, Santé, Egalité des chances, Besoins spécifiques	Mars DI BARTOLOMEO
Education, Enfance et Jeunesse, Education supérieure, Culture, Sport	André BAULER
Etat, Réforme des institutions et des procédures, Justice, Fonction publique, Protection des données, Cultes, SREL	Felix Braz
Développement durable, Infrastructures, Aménagement du territoire, Agriculture, Protection des consommateurs	François BAUSCH
Logement, Communes, Police, Services de secours, Grande Région	Maggy NAGEL
Politique étrangère, Dossiers européens, Relations internationales, Défense, Coopération, Immigration	Jean ASSELBORN

Les Présidents des groupes de travail sont priés de faire connaître au plus vite les trois premières dates de réunion de leurs groupes respectifs.

Les membres des groupes de travail ayant des compétences chevauchantes sont priés de se concerter en cas de besoin.

Les négociateurs retiennent d'ailleurs que des experts pourront être convoqués à tout moment, via le Formateur, pour assister soit aux séances plénières, soit aux groupes de travail.

De même, le Formateur est libre de demander aux administrations de lui fournir des éléments d'information relatifs aux sujets figurant à l'agenda des négociations. A ce sujet, M. le Formateur annonce la saisine de tous les départements et administrations d'une demande de notes tendant à renseigner notamment sur les chantiers législatifs en cours, l'état de transposition des directives européennes, les organigrammes de ces départements et administrations, la composition des conseils d'administration dans lesquels l'Etat est représenté et l'exécution du budget.

M. le Formateur se dit prêt à recevoir de manière séparée les négociateurs de chaque parti politique si tel est leur souhait.

Un certain nombre d'associations, d'institutions et de groupes d'intérêts sollicitent un entretien avec le Formateur en vue de lui faire part de leurs doléances. Il est retenu que ces acteurs seront priés de formuler leurs revendications et commentaires par écrit et que ces contributions seront diffusées aux négociateurs via le secrétariat du Formateur.

Le Formateur est assisté par un secrétariat formé de deux fonctionnaires (Jean-Paul SENNINGER du Ministère des Affaires étrangères et Jacques THILL du Ministère d'Etat).

Les négociateurs se concerteront avec les représentants de la Chambre des Députés afin de déterminer une date pour l'ouverture d'une session extraordinaire vers la mi-novembre.

M. BETTEL rappelle que les négociateurs sont tenus au secret des délibérations.

III. Dossier CARGOLUX

Afin de disposer des dernières informations touchant à la composition future de l'actionnariat de l'opérateur aérien CARGOLUX, un groupe restreint de négociateurs composé par le Formateur et un à deux membres de chacun des 3 partis politiques aura des réunions séparées avec la direction et l'actionnariat public de CARGOLUX. Une réunion à ce sujet avec le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude WISELER et le Président du conseil d'administration, Paul HELMINGER, est également prévue. Toutes ces réunions auront lieu au matin du 30 octobre 2013 ; rapport en sera fait à la plénière, prenant également en compte les discussions ayant lieu à ce sujet au cours de la réunion du Conseil de Gouvernement du 31 octobre 2013. Les négociateurs s'accordent à dire que le Gouvernement actuellement en place ne pourra se dérober à ses responsabilités tant qu'il sera encore en fonctions.

IV. Situation économique et financière du pays

En vue de fournir aux négociateurs une vue d'ensemble de la situation économique et financière du pays et des prévisions des administrations spécialisées, un certain nombre de représentants de ces administrations ont été convoqués à assister à la séance plénière.

Entrevue avec le Directeur du Trésor, Georges HEINRICH (10h30 – 11h45)

M. HEINRICH distribue 2 notes et quelques tableaux complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE I).

M. HEINRICH annonce également la confection d'une note au Formateur par le Comité de prévision, note reprenant de manière cohérente les données macroéconomiques du pays. M. le Formateur invite les membres du Comité de prévision à présenter cette note lors de la séance plénière du 8 novembre (09h00).

M. HEINRICH rappelle le contexte économique entourant les dernières négociations de coalition en 2009. A l'époque, le Gouvernement devait manœuvrer à travers ce qui n'était que le début d'une crise financière dont les répercussions se font ressentir jusqu'à aujourd'hui. Les 6 derniers mois, un certain degré de sérénité s'est néanmoins installé dans la gestion de crise.

Pour le détail de l'exposé de M. HEINRICH, il est fait référence aux notes distribuées. Le Directeur du Trésor résume le bilan financier et la situation financière de l'Etat comme suit :

« Au 30 septembre 2013, l'Etat détient des actifs financiers correspondants à une valeur totale de 8.197,6 millions d'euros.

L'actif circulant (liquidités de l'Etat, autres encaisses « cash » appartenant à l'Etat et dépôts de trésorerie) se chiffre à 4.006,1 millions d'euros.

L'actif immobilisé (participations de l'Etat et crédits octroyés par l'Etat) se chiffre à 4.191,4 millions d'euros.

Depuis le début de l'année, la dette publique (optique « Trésorerie ») a augmenté de 3.050 millions d'euros pour atteindre 9.348 millions d'euros à fin-septembre.

A noter que la loi budgétaire pour l'exercice 2013 a accordé une autorisation d'emprunt au Gouvernement à hauteur de 4,5 milliards d'euros, y compris 2 milliards d'euros pour le refinancement de l'emprunt « grand public » émis en 2008 et arrivant à échéance en décembre de cette année.

Par rapport au 31 décembre 2012, les avoirs « liquides » de l'Etat ont augmenté de 1.667,5 millions d'euros, reflétant les opérations d'emprunt susmentionnées ainsi que le préfinancement du remboursement de l'emprunt venant à échéance en décembre.

La correction de la variation du stock de liquidités pour l'effet des recettes d'emprunt implique une diminution « sous-jacente » des avoirs liquides de l'Etat de 1.382,5 millions

d'euros qui correspond au montant utilisé pour le financement du déficit de l'Etat depuis le début de l'exercice.

Au 30 septembre 2013, les fonds propres de l'Etat sont négatifs à concurrence de 1.895,6 millions d'euros. »

M. HEINRICH ajoute que la valorisation des participations de l'Etat dans le capital de sociétés cotées en bourse est évidemment fonction de paramètres dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Les participations détenues par l'Etat dans des sociétés commerciales non-cotées en bourse et dans les établissements publics sont inscrits au bilan financier de l'Etat à leur valeur nominale (quote-part de l'Etat dans le capital souscrit et non pas dans les fonds propres).

Les négociateurs estiment qu'il serait néanmoins intéressant de disposer de chiffres sur la valorisation réelle de ces participations – valorisation pouvant dans certains cas être nettement plus élevée que celle retenue par le Trésor.

Les négociateurs plaident pour un regroupement et une gestion plus stratégique des participations de l'Etat et demandent à M. HEINRICH de leur soumettre des propositions à cet effet. L'idée de la création d'un fonds souverain est soulevée dans ce contexte.

Le Directeur du Trésor se penche ensuite sur l'actif circulant non liquide, à savoir les dépôts de l'Etat auprès de tiers qui représentent actuellement 1,15 milliard d'euros, liées à des contrats à long terme et partant non directement accessibles.

M. HEINRICH suggère aux négociateurs de se pencher sur la politique future régissant les dépôts de l'Etat auprès de tiers. Les négociateurs demandent à M. HEINRICH de leur soumettre par écrit des propositions allant dans cette direction.

La rubrique la plus importante au passif de l'Etat est constituée par la dette publique (obligations d'Etat, placement privé et emprunts bancaires). Au 30 septembre 2013, l'encours total de la dette publique se chiffre à 9.348 millions d'euros (21,1% du PIB), soit une augmentation de +/- 3.050 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012. Globalement la situation financière de l'Etat s'est dégradée, passant pour ce qui est des fonds propres, d'une réserve de quelque 2.100 millions à un solde négatif de 1.900 millions actuellement.

En réponse à une question, M. HEINRICH estime que l'idée de placer un emprunt ouvert à tous les investisseurs privés est peu prometteuse dans ce sens qu'un tel emprunt devrait promettre des taux tellement élevés qu'il serait trop cher pour l'Etat. Qui plus est, un tel emprunt, envisageable uniquement dans le segment à court terme, serait de nature à subventionner l'épargne privée. Le directeur du Trésor estime encore que dans les conditions actuelles du marché seuls quelques investisseurs institutionnels s'intéressent aux obligations de l'Etat luxembourgeois émises avec des durées oscillant entre 10 et 30 ans ce qui est le segment qui intéresse la Trésorerie.

En réponse à une question, M. HEINRICH explique que la notation AAA du Luxembourg n'est pas menacée dans l'immédiat. Le Grand-Duché se trouve sur une seule liste « negative watch » en raison de son appartenance à la zone euro.

Faute de temps, M. HEINRICH ne fait qu'une brève référence au sujet des défis du cadre institutionnel tel que dressé dans les notes diffusées. La gouvernance dans le secteur des finances publiques doit être améliorée afin de pouvoir atteindre le but de la consolidation budgétaire.

Le Directeur du Trésor déplore le fait que dans le passé, les décideurs politiques aient trop souvent favorisé le financement de la consommation et de la croissance à court terme. Il estime encore que la meilleure recette pour lutter en ce moment contre les effets de la crise consiste dans une politique budgétaire favorisant les investissements dans les infrastructures et l'éducation.

Il estime aussi que la qualité des données financières obtenues par les administrations locales laisse à désirer à tel point que toute comptabilité et prévision sont rendues difficiles au niveau agrégé.

En réponse à une question, M. HEINRICH rappelle que l'OCDE a procédé à un audit sur la réforme budgétaire au Luxembourg. Les recommandations de l'OCDE suite à cet audit ont en partie inspiré un avant-projet de loi sur ladite réforme qui n'a cependant pas encore connu de suites en raison des réformes adoptées et prévues dans ce domaine au niveau de l'UE.

Entrevue avec le Directeur de l'Inspection générale des finances, Jeannot WARINGO (11h45 – 12h20)

M. WARINGO distribue une note complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE II). Y sont traités l'évolution de la situation financière des Administrations publiques depuis 1995, la 14^{ème} actualisation du Programme de stabilité et de croissance (avril 2013), l'avant-projet de budget pour 2014 : situation des propositions budgétaires au 25 octobre 2013, les réflexions au sujet de la réforme des finances publiques et des missions de l'Inspection des finances ainsi que les réflexions au sujet des procédures budgétaires.

L'évolution du besoin de financement ou du solde des Administrations publiques est principalement dictée par l'évolution des résultats de l'Administration centrale. Le solde de l'Administration centrale, exprimé par rapport au PIB, est passé de +2,9% en 2001 à -2,1% (prévision) en 2013. Entre 1995 et 2013, l'évolution du total des recettes a été sensiblement moins rapide que l'évolution du total des dépenses. Cette dernière a été trop forte depuis l'an 2000. M. WARINGO regrette qu'en 1999, la norme budgétaire selon laquelle le taux de croissance du budget ne doit pas dépasser le taux de croissance économique ait été abandonnée. Cette norme a entretemps été réintroduite en raison des obligations contractées dans le cadre de l'UE.

M. WARINGO estime qu'il convient d'analyser notamment les transferts courants, où l'augmentation la plus nette concerne les prestations sociales. Or, il serait erroné de se focaliser uniquement sur ces dernières. De manière générale, le niveau des dépenses est trop élevé par rapport aux recettes qui stagnent.

L'objectif budgétaire à moyen terme du Luxembourg, tel que retenu par le Gouvernement en avril 2013 (14^e actualisation du Programme de stabilité et de croissance (PSC)), continue à se situer à 0,5% du PIB pour l'ensemble de l'Administration publique. Pour ce qui est de la trajectoire d'évolution vers la réalisation de cet objectif, le changement, à partir du 1^{er} janvier 2015, du régime de la taxe sur la valeur ajoutée en matière de commerce électronique, aura un impact considérable. La perte de recettes qui résultera de ce changement se situe dans une fourchette de 1% à 2% (prévision) du PIB.

Le PSC prévoit un déficit de l'administration publique de l'ordre de 660 millions d'euros ou de -1,3% du PIB en 2015-2016. Le solde structurel correspondant se chiffre à -1,1% du PIB en 2016, soit un écart de l'ordre de 1,5 point de pourcent par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme.

En plus de l'augmentation de la TVA à partir de 2015, le Gouvernement devra donc spécifier des mesures de consolidation budgétaire supplémentaires ayant un impact structurel de 1,5% du PIB sur le solde budgétaire de l'administration publique afin de renouer avec une trajectoire d'ajustement compatible avec les dispositions du PSC et afin d'assurer le retour rapide à l'objectif budgétaire à moyen terme en 2016 ou en 2017 au plus tard.

M. WARINGO souligne l'urgence pour se pencher sur la loi budgétaire 2014 (12^{èmes} provisoires). L'avant-projet de budget 2014 est prêt et conforme au PSC. Le total des crédits qui sont proposés pour 2014 progresse de 5,4% ou de 640,4 millions d'euros par rapport au budget voté de l'exercice 2013. Les dépenses connaissent une progression de 4,9% ou de 579 millions d'euros du total des dépenses entre 2013 et 2014. La procédure des 12^{èmes} provisoires ne se prête pas à l'introduction de nouveaux postes dans le budget.

Les négociateurs s'accordent à dire qu'étant donné que le projet de budget devra être déposé avant la fin de l'année, ils devront se concerter à ce sujet avec le Gouvernement actuel, notamment aussi concernant la durée de la période d'application (3 ou 4 mois). Ils émettent un préjugé favorable pour une période d'application de 4 mois.

Deux intervenants demandent à ce qu'il soit tenu compte du fait que dans les secteurs de la sécurité sociale et du travail, certains bénéfices expireront le 31 décembre prochain.

M. WARINGO plaide en faveur d'une réforme budgétaire, le système actuel n'étant pas moderne en ce qu'il favorise une culture de moyens au lieu d'une culture de résultats. L'introduction d'objectifs qualitatifs serait souhaitable. Dans le même ordre d'idées, les crédits de fonctionnement des Ministères devraient être rassemblés dans une seule ligne budgétaire, permettant une marge de manœuvre plus grande pour les responsables en fonction des besoins réels. Un premier pas dans cette direction a été fait en 1999 quand l'autonomie financière de certains services publics a été introduite. Il faudrait généraliser cette approche afin de responsabiliser tous les acteurs concernés, y compris les Ministres.

Cette démarche devrait être accompagnée par un renforcement du contrôle du type audit par le Ministère des Finances. La procédure budgétaire devrait également être soumise à un changement de mentalité. Un taux de progression du budget devrait être fixé en début d'année par le Gouvernement.

Le Directeur de l'IGF déplore le décalage entre les procédures budgétaires de l'Etat et des communes. Comme le Directeur du Trésor, il estime que les données comptables mises à disposition par les communes sont d'une piètre qualité.

Entrevue avec le Directeur adjoint de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Mathis MELLINA (14h00 – 14h45)

M. MELLINA, accompagné de M. Roland RICHARDY, distribue une note complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE III).

Concernant la TVA, M. MELLINA rappelle que « la politique des taux les plus bas possibles et de la transposition jusqu'aux derniers confins des dérogations générales et spécifiques autorisées par la directive n'est actuellement possible que grâce au comblement du déchet budgétaire en résultant, par les recettes TVA provenant du e-commerce. »

M. MELLINA souligne que si un nombre d'acteurs importants du secteur du e-commerce se sont installés à Luxembourg depuis 2003, le taux relativement bas de 15% n'en est pas l'unique cause. Le multilinguisme, la qualité des infrastructures et la facilité d'accès aux administrations sont également des facteurs jouant un rôle dans ce contexte. En 2013, les recettes fiscales provenant du e-commerce se chiffrent à 940 millions d'euros et atteindront leur zénith en 2014 avec > 1 milliard d'euros. Alors qu'au 1^{er} janvier 2015, les ventes des produits de l'e-commerce ne seront plus assujetties à la TVA du pays d'établissement du vendeur mais à celle du pays d'établissement de l'acheteur, les entreprises offrant de tels produits pourront choisir d'établir un mini guichet unique (« mini one stop shop ») dans un pays de l'UE dans lequel leur TVA sera facturée pour l'ensemble de leurs opérations dans l'UE. Si les entreprises établies à Luxembourg choisissent cette option, les mécanismes en place permettraient de freiner à un certain degré, jusqu'en 2018, les pertes de revenus sinon abruptes dans ce secteur.

Interrogé sur les différents scénarios pour 2015, M. MELLINA explique qu'au pire des cas (départ en 2015 de tous les acteurs importants du secteur), l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines s'attend pour 2015 à des revenus de TVA du e-commerce de 162 millions d'euros (émanant de la perception de la TVA due pour l'année fiscale 2014). Dans le meilleur des cas (choix de l'option mini guichet unique par tous les acteurs importants du secteur), il faut s'attendre à des pertes de 519 millions d'euros par rapport à l'année 2014. Le scénario « moyen » (les acteurs du secteur resteront dans un premier temps à Luxembourg et analyseront la pression fiscale exercée par les autres Etats membres de l'UE) serait synonyme de pertes à hauteur de 660 millions d'euros par rapport à l'année 2014.

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines note qu'au regard d'une diminution substantielle des recettes TVA à prévoir à partir de 2015, l'administration estime que le temps est venu pour revoir tant la structure que le niveau des taux TVA. Outre son rendement financier certain et sa stabilité dans le temps, une telle opération est généralement reconnue comme ayant un impact limité sur la croissance économique. M. Mellina remarque cependant qu'en raison des dispositions réglementaires une hausse des taux réduits fixés actuellement à 3% (comme notamment celui sur la construction et la rénovation) ne comporte que peu de flexibilité ; toute augmentation qui passerait à 5% ou plus revenant à un abandon du taux réduit accordé par la réglementation européenne et instituant obligatoirement pour la suite l'application du taux normal.

Toutefois, avant-même de procéder à des adaptations tarifaires, dont l'expérience du passé et à l'étranger laisse conclure à la nécessité de les réaliser en une seule fois, il y a lieu de garantir, en premier lieu, la perception exacte de l'impôt, ce qui exige entre autres la nécessité :

- 1) de renforcer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale, surtout en assurant une suite au niveau pénal dans les cas des fraudes graves et des escroqueries fiscales ;
- 2) de revoir les dispositions du droit des sociétés dans le sens d'une responsabilisation tant des dirigeants sociaux (de droit et de fait) que des conseillers fiscaux, des experts comptables, des commissaires aux comptes et des réviseurs d'entreprises intervenant dans la gestion des entreprises impliquées dans des fraudes fiscales ;
- 3) d'éviter, dans la mesure du possible, l'instauration de régimes forfaitaires ou dérogatoires qui, souvent, invitent à mettre en place des manœuvres frauduleuses (cf. régime agricole) ;
- 4) d'analyser toutes les mesures envisagées quant à leur applicabilité aisée tant pour le commerçant que pour l'administration ;
- 5) de rétablir un juste équilibre entre le besoin d'une protection des données personnelles et les intérêts à la fois du Trésor (intérêts financiers) et des administrés (équité fiscale et simplification administrative).

La note au Formateur rappelle les règles de base en matière de taux de TVA et présente deux options pour une adaptation de ces taux au Luxembourg.

Interrogé sur l'évolution des recettes provenant de la taxe d'abonnement, M. MELLINA fait part d'une nette augmentation de ces dernières au courant des deux années à venir (recettes de 715 millions en 2015 et de 800 millions en 2016).

Interrogé sur le fonctionnement de son administration, M. MELLINA souligne que cette dernière aurait beaucoup à gagner d'une informatisation complète, permettant notamment aussi le développement de capacités d'analyse des risques. A ces fins, l'administration aurait besoin d'un appui informatique conséquent.

L'administration souhaiterait également recevoir les moyens de se spécialiser dans certains domaines, comme par exemple le droit successoral européen.

En réponse à une question, M. MELLINA estime que parmi les dossiers européens ayant un impact direct pour son administration, à part l'introduction du droit successoral européen, seule la taxe sur les transactions financières – bloquée pour l'instant – pourrait rentrer en ligne de mire.

Entrevue avec le Directeur adjoint de l'Administration des Douanes et Accises, André SCHOTT (15h00 – 15h30)

M. SCHOTT laisse la parole au Chef de Division des Accises, Pierrot REDING.

Concernant les revenus des accises, M. REDING fait part d'une situation qui a tendance à se dégrader. Par rapport à 2012, 15 millions de paquets de cigarettes de moins seront vendus en 2013. La vente de diesel est également en nette baisse, avec 130 millions de litres de moins vendus en 2013 par rapport à l'année précédente. Les deux chiffres sont liés dans la mesure où le ralentissement de l'économie entraîne une baisse du transit de camions via le Grand-Duché et partant également une baisse de clients pour les produits de tabac. M. REDING estime aussi que les campagnes anti-tabac du Gouvernement jouent un rôle dans ce contexte.

S'y ajoute qu'en termes de prix, le Luxembourg a perdu en attractivité par rapport à son voisinage immédiat. Les recettes de la taxe sur les véhicules automoteurs, calculée sur les émissions de Co2, ont également tendance à baisser.

M. REDING estime que jusqu'en 2016, les accises généreront des recettes annuelles stables d'environ 1,3 milliards d'euros. Globalement, en termes de recettes d'accises, le statu quo devrait être tenable, mais une augmentation semble peu réaliste.

La part des accises sur le prix de vente du tabac devra être portée à 60% en 2014. Cette hausse ne générera probablement pas de recettes supplémentaires au regard d'une consommation qui restera en baisse.

La nouvelle directive énergie devrait entrer en vigueur en 2015 et entraîner une hausse de recettes de 10 millions d'euros.

Parmi les pistes à explorer pour l'augmentation de recettes d'accises, M. REDING cite la possibilité d'introduire le « diesel professionnel » ou une augmentation du taux applicable aux produits viticoles (une hausse de 30 cents par bouteille pouvant générer une recette supplémentaire d'environ 10 millions d'euros).

Une solution devrait également être trouvée concernant la taxe sur les véhicules automoteurs. A ce propos, un intervenant souligne que cela vaut notamment pour le régime des voitures de service et de leasing. Un intervenant fait remarquer que ces dernières constituent 50% des nouvelles immatriculations du parc automobile luxembourgeois.

M. SCHOTT explique que les recettes douanières sont relativement modestes avec 16 millions d'euros en 2013 dont 75% sont affectés au budget de l'UE. Ces recettes ont

tendance à baisser en raison de la baisse des taux douaniers et des accords de libre-échange négociés par l'UE avec les pays tiers.

Le développement du centre logistique constitue une piste importante. Le Luxembourg devra se positionner comme centre de dédouanement et chercher des coopérations avec des pays tiers. Un intervenant souligne que la Turquie est intéressée à intensifier la coopération avec le Luxembourg dans ce domaine.

M. SCHOTT fait part des réformes qui s'annoncent pour l'Administration des Douanes et Accises. Le nouveau code douanier entrera en vigueur en 2016 et impliquera l'introduction de nouvelles procédures complètement informatisées entre les Etats membres de l'UE.

En réponse à une question, M. SCHOTT estime que son administration n'a pas les ressources humaines nécessaires à une collaboration active dans le projet « single window for logistics » qui tend à faciliter et accélérer les procédures administratives dans le domaine de la logistique.

M. SCHOTT fait part des efforts réalisés par son administration dans le domaine de l'analyse des risques, ceci dans un but d'efficacité des contrôles.

Actuellement, les effectifs de cette administration s'élèvent à 472 personnes.

Entrevue avec le Directeur de l'Administration des Contributions directes (ACD), Guy HEINTZ (15h30 – 16h20)

M. HEINTZ distribue une note complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE IV).

Cette note se penche notamment sur l'état des recettes de l'exercice budgétaire 2013, sur l'exécution probable du budget 2013 et les prévisions pour 2014, sur les principaux impôts, sur la ventilation des avances et soldes, sur l'état des impositions et le montant des soldes à percevoir. La note comprend également les réflexions de l'ACD autour du prochain programme gouvernemental.

M. HEINTZ remarque que la perception de l'impôt devient un exercice de plus en plus difficile. D'un autre côté, la déclaration électronique constitue un pas important en avant dans ce domaine.

Le Directeur de l'ACD rappelle qu'au niveau de l'UE, le Luxembourg s'est engagé sur la voie de l'adoption du système de l'échange automatique d'informations en matière fiscale à partir du 1^{er} janvier 2015. En réponse à une question, M. HEINTZ explique que de nombreux Luxembourgeois ont pris contact avec l'ACD pour rapatrier leurs avoirs placés à l'étranger.

Parmi les réflexions proposées par l'ACD, on trouve notamment :

- proposition de diminuer le taux de la fiscalité des entreprises et l'abolition parallèle des mesures permettant une réduction sensible du taux nominal, tout en élargissant la base imposable ;
- proposition de maintien de l'impôt sur la fortune des collectivités dans le contexte budgétaire actuel ;
- revendication du secteur pour un élargissement du champ d'application de l'article 147 L.I.R. ;
- proposition d'extension de l'article 166 L.I.R. aux sociétés opérationnelles ;
- proposition de réforme du système des décisions anticipées ;
- continuation de la négociation de nouvelles conventions contre les doubles impositions ;
- proposition de l'introduction des intérêts notionnels sous certaines conditions ;
- propositions en matière de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales ;
- proposition d'accélérer la procédure législative d'approbation du projet de loi relative à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite ;
- concernant la fiscalité des ménages : discussion sur la structure actuelle de l'imposition, du tarif de l'impôt sur le revenu, de la progressivité de l'impôt, le passage à l'imposition individuelle des époux (optionnelle ou obligatoire), les modifications dans le classement des contribuables, les modifications de l'imposition des revenus de la propriété mobilière, l'élargissement de la base imposable par un réexamen d'allègements fiscaux et l'introduction de mesures en matière de simplification administrative ;
- concernant la fiscalité immobilière : discussion sur les modifications en matière d'imposition de revenus en relation avec l'habitation occupée par le propriétaire, à savoir abolition de la valeur locative forfaitaire et déduction des intérêts débiteurs en relation avec le financement de l'habitation occupée par le propriétaire, l'introduction d'une imposition à la source libératoire sur l'immobilier.

Entrevue avec le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg (STATEC), Serge ALLEGREZZA (16h30-17h40)

M. ALLEGREZZA distribue une note complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE V). Cette note est accompagnée du « flash conjoncture » du STATEC pour octobre 2013¹ et du « Bilan compétitivité 2013 »² de l'Observatoire de la compétitivité.

En référence au « flash conjoncture », M. ALLEGREZZA note qu'une reprise modérée s'installe. Cet effet varie cependant fortement en fonction des secteurs. Ainsi, l'industrie

¹ Disponible sur : <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/conjoncture-flash/2013/10-13-conjflash/index.html>

² Disponible sur : http://www.odc.public.lu/publications/bilan_compete/

connaît toujours une croissance négative, tandis que les produits financiers stagnent. Ce sont les services non-financiers qui sont responsables pour les perspectives relativement positives.

Le Luxembourg continue de créer des emplois, même si le chômage augmente. L'inflation en septembre 2013 a été de 1,5%. M. ALLEGREZZA estime que l'inflation sous-jacente est de 2%.

Le coût salarial a augmenté en raison notamment des plans sociaux négociés dans le secteur financier.

Le Luxembourg a été très fortement touché par la crise de 2008-2009. Si on peut parler d'une reprise à l'heure actuelle, il convient de la placer dans le contexte à moyen terme. Le niveau d'avant-crise n'a pas encore été atteint. Pour l'année 2014, le STATEC estime que la croissance dépassera les 2% et pourrait même se chiffrer à 2,5%. La Commission européenne publiera ses prévisions y relatives le 5 novembre prochain.

Les risques importants qui doivent être pris en compte dans le scénario macro-économique sont : l'échange automatique d'informations en matière fiscale et son impact sur la place financière et la réduction des recettes dues à la TVA provenant du commerce électronique.

L'importance des bourses de valeur (Eurostoxx) pour la conjoncture luxembourgeoise est très visible.

Le Luxembourg se distingue au sein de l'UE par son niveau de compétitivité moyen (13^e position) et un niveau exceptionnel de revenu national par habitant. Cet écart s'explique par la spécialisation de l'économie luxembourgeoise dans des secteurs à très haute valeur ajoutée.

En réponse à une question, M. ALLEGREZZA estime que si la Suède se trouve en tête des Etats membres de l'UE en termes de compétitivité, cela s'explique notamment par le système d'éducation suédois, le degré de protection environnementale, la productivité élevée et un secteur public connaissant un excédant.

Le Directeur du STATEC souligne que dans le cadre du « semestre européen », la compétitivité luxembourgeoise est désormais sous surveillance de la Commission européenne, chargée d'examiner et de formuler des recommandations à propos des mesures prises par le Grand-Duché pour favoriser la croissance et l'emploi.

Dans le cadre du paquet législatif « six-pack », entré en vigueur en 2011, le suivi des déséquilibres macroéconomiques internes et externes a été renforcé au niveau de l'UE. Cette réforme, prise dans le cadre de la lutte contre les origines de la crise économique et financière, implique pour le Luxembourg une mise à jour obligatoire de sa législation en la matière.

M. ALLEGREZZA rappelle les principes de la modulation du système d'indexation des salaires opérée par la loi de janvier 2012. Sauf modification législative et selon les prévisions actuelles, la tranche due en 2015 sera annulée. M. ALLEGREZZA précise que l'exclusion du

tabac et du pétrole du panier de produits déterminants pour le calcul de l'indexation ne jouerait pas un rôle important étant donné le faible impact qu'exercent les variations de prix de ces produits sur l'évolution de l'inflation.

M. ALLEGREZZA souligne l'importance des efforts de restructuration au sein de la zone euro. Les résultats des prochains tests de résistance des grandes banques européennes seront un indicateur incontournable pour la santé de la zone.

Le Directeur du STATEC note qu'en termes de cohésion sociale, on ne peut pas parler de véritable polarisation de la société. Cela étant, la tendance à l'augmentation des inégalités est indéniable. Dans ce contexte, un intervenant soulève le problème de l'absence de sélectivité des transferts sociaux et fait état du besoin de disposer de données fiables sur ces transferts et la charge fiscale des ménages afin de pouvoir formuler des politiques efficaces.

M. ALLEGREZZA évoque brièvement la discussion qui existe autour de la mise en place d'un nouveau système d'indicateurs de bien-être, de compétitivité et de soutenabilité (rapport SEN-STIGLITZ-FITOUSSI).

Concernant la gouvernance économique, M. ALLEGREZZA rappelle la création du Comité de prévision constitué d'administrations et de départements ministériels (IGF, Trésor, ACD, AED, DA, Economie, Intérieur, STATEC, IGSS, CSSF) et chargé de comparer les données concernant les dépenses et recettes de l'Etat et de les mettre en cohérence avec les scénarios macro-économiques du STATEC dans le cadre des normes de comptabilité européenne (SEC). Les travaux du comité de prévision sont réalisés à politique inchangée et soumis au Gouvernement. L'impact des décisions pris par ce dernier est simulé avec le modèle macro-économique du STATEC de manière à avoir une vue complète des effets directs et indirects de mesures décidées. Ces travaux permettent de préparer le programme de stabilité (PSC) et le projet de budget de l'Etat (central) ainsi que le plan national de réforme (PNR). La directive du six-pack prévoit la création d'un cadre institutionnel pour la prévision macro-économique. Le statut légal du STATEC garantit son indépendance professionnelle. Cependant, M. ALLEGREZZA estime qu'il serait utile d'institutionnaliser le Comité de prévision et de créer un haut conseil budgétaire (« fiscal council »), ceci également pour répondre à une exigence communautaire.

Les négociateurs concluent cette première séance plénière en soulignant le climat constructif qui domine les discussions entre les trois partis. La situation économique et financière telle que présentée par les différents interlocuteurs est difficile, mais la détermination des négociateurs de relever ce défi est solide. Il ne convient ni de dramatiser la situation, ni de s'enflammer par les premiers signaux de reprise économique qui restent fragiles. Il est clair qu'un accent devra être mis sur la lutte contre l'augmentation continue de la dette publique.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (2) DU 30 OCTOBRE 2013

La deuxième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 30 octobre 2013 (de 10h00 à 12h20), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Dan THEISEN, Lex FOLSCHEID (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Jean ASSELBORN, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

A l'instar de la première séance de négociation, le Formateur avait invité un certain nombre de représentants d'administrations et d'institutions afin de leur permettre de fournir leurs analyses et prévisions concernant la situation économique et financière du pays. Outre l'entrevue avec le Directeur de la Banque centrale de Luxembourg, le volet sécurité sociale était à l'ordre du jour.

Entrevue avec le Directeur de l'Inspection générale de la Sécurité sociale, Raymond WAGENER, avec le Président de la Caisse nationale de Santé, Paul SCHMIT, avec le Directeur de la Caisse nationale d'assurance pension, Robert KIEFFER et le Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Sécurité sociale, Tom DOMINIQUE (10h00 – 11h30)

M. WAGENER distribue une note et quelques tableaux complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE VI).

Le Directeur de l'IGSS fait noter d'emblée que la sécurité sociale représente 2/5 du budget de l'Etat.

Il se penche sur l'évolution des recettes et des dépenses globales de la sécurité sociale entre 2008 et 2012. Le solde des opérations courantes de la sécurité sociale s'est élevé à 1,4 milliards d'euros en 2012 après qu'il avait été nettement inférieur en 2011 (606 millions d'euros). Les évolutions annuelles atypiques, entre 2010 et 2012, du solde des opérations courantes de la sécurité sociale sont le résultat de fluctuations exceptionnelles des produits financiers du régime global de l'assurance pension. Ces derniers sont, en effet, passés de 508 à 76 millions d'euros entre 2010 et 2011 avant d'atteindre 859 millions d'euros en 2012.

Parmi les dépenses courantes de la sécurité sociale en 2012, l'assurance pension a représenté la part la plus importante (3,4 milliards d'euros), suivie par l'assurance maladie (2,2 milliards d'euros), la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF) (1,1 milliard d'euros) et l'assurance dépendance (500 millions d'euros).

L'IGSS a effectué des projections des recettes et dépenses globales de la sécurité sociale. Selon ces projections, le solde des opérations courantes a tendance à baisser à moyen terme : 848 millions d'euros en 2013, 900 millions d'euros en 2014, 871 millions d'euros en 2015, 831 millions d'euros en 2016. La diminution des recettes observée en 2013 s'explique par l'excellent résultat 2012 des produits financiers du régime global de l'assurance pension. A partir de 2015, le solde de la sécurité sociale devrait progressivement diminuer du fait d'une croissance bien plus prononcée des dépenses comparée à l'évolution des recettes.

En 2012, la population protégée se composait d'environ 740.000 personnes. Ces dernières années, la croissance du nombre de personnes protégées évolue à un rythme plutôt régulier. L'écart observé entre les taux de croissance de la population protégée globale et la population protégée résidente témoigne de l'impact socio-économique des travailleurs frontaliers. Le pourcentage de la population non résidente parmi la population protégée totale est passée de 30% à 33% entre 2008 et 2012. Près de 70% des personnes protégées sont des assurés directs, les autres étant des membres de familles bénéficiant de droits dérivés.

M. WAGENER revient brièvement sur les récentes réformes ayant profondément modifié l'organisation et le financement de l'assurance maladie-maternité, à savoir la loi du 13 mai 2008 introduisant le statut unique et la continuation de la rémunération en cas de maladie pour tous les travailleurs salariés du secteur privé à partir du 1^{er} janvier 2009, ainsi que la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système des soins de santé.

Comme l'écrit M. WAGENER : « L'introduction du statut unique a généré, en 2009, une forte diminution des recettes due à la baisse du taux de cotisation pour les prestations en espèces des anciens ouvriers (4,7% contre 0,5%). Cette diminution n'explique toutefois pas le déficit de 20 millions d'euros puisqu'elle se retrouve également du côté des dépenses de prestations en espèces. En effet, la moins-value en termes de cotisations a été compensée par une réduction des prestations en espèces. Les patrons ayant désormais à leur charge les 13 premières semaines de maladie des anciens ouvriers alors qu'auparavant, la caisse intervenait dès le 1^{er} jour. L'origine du déficit de la CNS est plutôt à rechercher du côté de la

crise économique qui a fortement impacté le marché du travail, et, de fait, les rentrées de cotisations. Afin de faire face aux problèmes structurels auprès de l'assurance maladie-maternité et d'assainir durablement l'assise financière, le Gouvernement décide d'engager une réforme en profondeur, votée en décembre 2010. L'implémentation de cette réforme a débuté en 2011. Une des mesures de cette réforme a été l'augmentation du taux de cotisation pour soins de santé de 5,4% à 5,6%, augmentation qui a contribué au redressement de la situation financière. Cette dernière devrait toutefois recommencer à se détériorer au cours des prochaines années. En attendant que les changements structurels prévus par la loi montrent leurs effets, des mesures financières intermédiaires (révision des automatismes de croissance de dépenses), doivent maintenir l'équilibre. A noter qu'en raison de la diminution du taux de la réserve minimum légale, l'excédent pour les années 2010 à 2014 est surévalué. Cette diminution avait été décidée par la loi budgétaire pour une période transitoire afin d'éviter le recours à des coupes drastiques dans le budget de l'assurance maladie. »

Selon le Directeur de l'IGSS, le système de santé est plongé dans une grave crise systémique qui ne concerne non seulement son financement mais également son organisation.

M. WAGENER doute de la durabilité des garanties offertes par l'assurance dépendance en raison d'une diminution des réserves comme conséquence notamment du litige rebi. Il note : « En 2013, le solde des opérations courantes de l'assurance dépendance devrait être nu, ceci malgré l'augmentation supplémentaire de la participation étatique à 40% des dépenses totales (en termes de recettes courantes, la participation de l'Etat passera de 34,3% à 40,3%). Cet équilibre ne sera toutefois que temporaire. En effet, les soldes des opérations courantes pour les années subséquentes (2014-2016), s'élèveront à respectivement : -7,6 millions d'euros, -21,4 millions d'euros et -37,1 millions d'euros. Ces déficits consécutifs vont ainsi rapidement « consommer » les réserves de l'assurance dépendance. Il apparaît dès lors que le financement de l'assurance dépendance, tel qu'il est organisé actuellement, a atteint ses limites. Il est donc nécessaire de réaliser une réforme de l'AD dont le défi principal consiste à assurer la viabilité de l'assurance dépendance. »

Un intervenant interjette que les problèmes rencontrés tiennent notamment aussi au doublement du nombre des ayants droit au cours des 10 dernières années ainsi qu'au développement des services couverts. L'offre et la demande ont véritablement explosé.

A ce propos, M. WAGENER donne à considérer que la capacité des foyers de jour n'est utilisée que de moitié.

En résumé, selon l'évolution des chiffres, M. WAGENER conclut que le nouveau Gouvernement devra agir au plus vite pour réformer l'assurance maladie et l'assurance dépendance.

Il estime que la réforme de l'assurance pension est moins urgente. Les exercices 2011 et 2012 ont été marqués par d'importantes fluctuations du rendement du patrimoine qui ont fortement impacté les recettes et, de fait, le solde des opérations courantes. Le fait que le taux de cotisation global de 24% dépasse régulièrement la prime de répartition pure permet au régime de dégager d'importants excédents financiers et de consolider une réserve

substantielle dépassant le double du montant légalement requis. L'évolution dans le temps des principaux indicateurs de santé du régime que sont le niveau relatif de la réserve, la prime de répartition pure ainsi que le coefficient de charge, dégage trois commentaires. La progression, bien que légère, du coefficient indique que la charge des pensions sur les cotisations des assurés actifs augmente. Depuis 2008 la prime de répartition se rapproche du taux de cotisation global, ce qui diminue par conséquent les excédents financiers, hors rendement de la fortune. Néanmoins, le niveau de la réserve a progressé encore, ce qui procure aux décideurs un temps précieux pour trouver les adaptations futures nécessaires, à tête reposée et sans devoir brûler les étapes.

M. WAGENER donne à considérer que le volume des prestations familiales augmente malgré le fait de leur désindexation depuis 2006. Il propose au nouveau Gouvernement d'explorer les possibilités d'une combinaison des différentes allocations pour enfants.

Au niveau administratif, le Directeur de l'IGSS fait part de l'existence d'un avant-projet de loi portant réforme du contrôle médical. L'IGSS s'engage de plus en plus dans une logique de l'audit et de l'analyse des risques, ensemble avec les institutions concernées.

Un intervenant estime que le point du contrôle médical est d'une importance capitale. La réforme projetée prévoit d'élargir ce contrôle aux prestataires alors que, de facto, ce sont aujourd'hui seulement les assurés qui sont contrôlés. Les organes de contrôle devront également, dans un premier temps, être une première instance de conseil pour les prestataires et les assurés. Sous sa nouvelle direction, le service du contrôle médical a tendance à intervenir de manière plus rigoureuse contre les abus dans le domaine des arrêts maladie.

Le même intervenant ajoute que les réformes de 2010 concernant la CNS ne montrent leurs effets que de manière progressive. La pression pour réagir à l'explosion de l'activité dans le secteur de la santé est énorme. Il convient de repenser l'organisation de l'activité au sein des hôpitaux et des laboratoires qui n'est pas suffisamment transparente. Il faut se pencher sur la loi hospitalière et agir au niveau des tarifs et de la direction.

L'IGSS fait également des efforts dans le but d'augmenter l'accessibilité aux données. Dans ce contexte, elle coopère avec les centres de recherche.

L'IGSS peut également, à l'aide de micro-simulations, des projections sur les effets de projets de réformes fiscales et des prestations sociales. M. le Formateur demande à M. WAGENER de fournir aux négociateurs des simulations sur différents modèles introduisant la sélectivité sociale dans le domaine des prestations familiales. M. DOMINIQUE juge que le système actuel des prestations familiales est « archaïque » et plaide pour l'introduction d'un article budgétaire unique dans ce domaine.

En réponse à une question, M. DOMINIQUE explique que le taux de pauvreté officiel ne donne qu'une indication des disparités relatives entre les revenus disponibles aux ménages luxembourgeois et non pas une idée réelle de la « pauvreté » de ces derniers.

*

Le Directeur de la Caisse nationale de Santé, Paul SCHMIT, distribue une note et quelques tableaux complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE VII) dans lequel il se penche notamment sur l'assurance maladie-maternité et l'assurance dépendance.

Concernant l'assurance maladie-maternité, M. SCHMIT note que pour 2014, les recettes de l'assurance maladie-maternité sont estimées à 2.457,1 millions d'euros et les dépenses à 2.452,9 millions d'euros. Le solde des opérations courantes présente ainsi un excédent estimé à 4,2 millions d'euros en 2014 engendrant une augmentation de la réserve globale (solde global cumulé) estimée à 327,8 millions d'euros en 2014, contre 323,6 millions d'euros en 2013. Cette réserve globale correspond à 13,4% du montant annuel des dépenses courantes. Dans le cadre de la reconstitution progressive de la réserve minimale légale, le niveau de celle-ci est relevé de 7,5% en 2013 à 8,5% pour l'exercice 2014. Suite à la dotation au fonds de roulement de 31 millions d'euros en 2013, il en résulte un déficit de l'exercice de l'ordre de 27 millions d'euros. Ainsi, le taux d'équilibre de l'exercice 2014 s'élèverait à 5,67%. Malgré le déficit de l'exercice, l'équilibre financier de l'assurance maladie-maternité est assuré en 2014 avec un excédent cumulé qui s'établit à 119,3 millions d'euros en 2014, contre 146,1 millions en 2013.

Le problème structurel est posé par le taux de croissance économique de 2%, alors que les frais relatifs à l'assurance maladie-maternité qui augmentent de 4 à 6% par an. Le déficit est donc structurel. La population vieillit et génère une grande demande de soins. En même temps, elle demande la plus grande qualité de soins possible. Le secteur de la santé est très dynamique du côté de l'offre, ceci en raison du progrès médical et du nombre croissant de secteurs cherchant à faire couvrir leurs activités par l'assurance maladie. Avec 2,7 milliards d'euros par an, l'assurance maladie représente 5 à 6% du PIB.

Les paramètres sur lesquels on peut intervenir concernant l'assurance maladie sont, d'une part, le taux de cotisation, et, d'autre part, la participation des assurés.

Pour lutter contre les cas d'abus et de fraude, il convient d'améliorer le système de détection de tels abus et fraudes et d'agir pour réduire les failles du système. Concernant la poursuite des cas de fraudes, M. SCHMIT déplore la lourdeur des procédures administratives et judiciaires. De toute façon, M. SCHMIT estime que la réduction des cas d'abus et de fraudes n'est qu'un élément parmi d'autres sur lequel il faut agir.

Concernant l'augmentation des coûts hospitaliers, il faut agir sur l'offre, repenser les services offerts et s'engager sur le chemin d'une gouvernance commune. Le budget hospitalier (900 millions d'euros) ne couvre pas les médecins libéraux qui utilisent les infrastructures hospitalières. Il faut accroître la transparence concernant ces derniers et resserrer le cadre légal qui les régit.

M. SCHMIT plaide également en faveur de l'introduction d'une tarification à l'activité. Dans ce contexte, il fait également référence à l'entrée en vigueur prochaine de la directive sur les soins transfrontaliers. Le Luxembourg devra être à même de chiffrer le coût pour chaque type de prestation, ce qui n'est pas possible pour l'instant.

M. le Formateur invite M. SCHMIT à approfondir la discussion au sein du groupe de travail compétent.

*

Le Directeur de la Caisse nationale d'assurance pension, Robert KIEFFER, distribue un « tableau de bord de l'assurance pension » complétant son exposé oral (cf. ANNEXE VIII).

M. KIEFFER rappelle que le taux de cotisation pour l'assurance pension est fixé à 24%. Les réserves augmentent alors que le solde des opérations courantes a tendance à baisser selon les prévisions. Le taux de rendement des réserves fluctuant fortement au fil des dernières années est signe de la forte volatilité des réserves qui entraîne en fait une forte volatilité du solde de l'administration publique.

En 2012, la réserve de la CNAP s'est chiffrée à 12,6 milliards d'euros, soient 29,5% du PIB. M. KIEFFER met en garde contre l'augmentation constante du taux de la prime de répartition pure depuis 2008. Pour l'année 2013, la CNAP table sur un taux de répartition pure de 21,65% ; pour 2014, ce taux devrait augmenter à 22,19% et pour 2015 à 22,64%. Selon les estimations actuelles, il atteindra le niveau du taux de cotisation (24%) en 2019, moment où l'assurance pension ne générera plus d'excédent. Selon les estimations, les réserves devraient commencer à décroître à partir de 2025.

M. KIEFFER estime que le taux de cotisation devra être relevé à 28% au plus tard en 2023. Une augmentation moins forte (à 25-26%) pourrait également être décidée et mise en œuvre tout de suite.

L'évolution projetée des chiffres indique également que l'allocation de fin d'année sera à terme annulée.

Sur le long terme, M. KIEFFER lie la durabilité du système actuellement en place à une croissance annuelle de l'emploi de 3 à 4%, ce qui reviendrait cependant à un scénario guère réaliste d'un doublement de la population active endéans 20 ans.

L'immobilisme n'est dès lors pas une option. La prime de répartition pourrait atteindre à terme un niveau supérieur à 55%. Le seul remède est constitué par une élévation du taux de cotisation et une réduction des promesses de pension, ceci tant au niveau des sommes que de l'âge d'entrée en retraite dont le niveau actuel (57 ans) ne sera pas tenable. Il faudrait également se pencher sur les pensions de survie.

Au niveau administratif, M. KIEFFER fait état du besoin d'informatisation des saisies afin de faire face aux défis constitués par le nombre croissant d'assurés (aux 400.000 assurés s'ajoutent 400.000 assurés latents qui n'habitent pas le Luxembourg). La demande de pensions se doublera dans les 10 années à venir.

*

Entrevue avec le Président de la Banque centrale du Luxembourg, Gaston REINESCH (11h30-12h20)

M. REINISCH distribue une note³ complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral.

Le Président de la BCL se félicite de la stabilisation de la situation dans la zone euro. Une reprise fragile est perceptible, mais beaucoup de risques continuent de la menacer.

Au dernier trimestre, l'économie luxembourgeoise a également connu une certaine reprise ; elle se place dans la tendance européenne. La croissance projetée d'environ 2% pour 2014 serait à considérer comme un signe plutôt positif.

Cela étant, l'économie luxembourgeoise connaît un double risque. D'une part, la conjoncture luxembourgeoise est marquée par le fait que le Grand-Duché exporte la majeure partie de ses produits alors qu'il doit importer la majeure partie des facteurs de productions. D'autre part, la crise financière européenne affecte le Luxembourg de manière sévère en raison de la taille de sa place financière.

Au sein de l'UE, il y a une forte tendance à vouloir réduire la dimension qu'occupe la place financière dans chaque pays. La croissance a connu une cassure manifeste il y a 4 ans. Le Luxembourg se situe dans ce domaine en dessous de la tendance de la moyenne européenne.

L'inflation dans la zone euro est stable. En raison du système d'indexation des salaires, le Luxembourg connaît traditionnellement un taux d'inflation un peu plus élevé que le taux moyen au sein de la zone euro.

La place financière luxembourgeoise est une vraie place financière et non seulement une place bancaire. L'établissement récent de banques chinoises au Grand-Duché est un signe positif.

M. REINESCH rappelle les origines de la création de la place financière luxembourgeoise. Il plaide pour une optimisation du cadre législatif afin d'attirer un maximum d'activités financières.

Le volume des crédits mis à disposition par les banques luxembourgeoises est important, mais il faut savoir que les crédits profitent surtout au secteur immobilier, alors que ceux en direction du secteur des entreprises stagne ou baisse. L'épargne luxembourgeoise n'est plus investie dans des entreprises nationales. M. REINESCH estime que ce constat mérite une réflexion approfondie.

M. REINESCH critique le fait que bon nombre des subsides introduits au fil des années constituent des « windfall benefits » qui ne jouent pas le rôle souhaité par les décideurs politiques.

Concernant les finances publiques, le Président de la BCL souligne le besoin de stabilité. Si les chiffres actuels ne sont pas encore dramatiques, c'est en raison de la compensation du solde négatif par le solde de la sécurité sociale.

³ Disponible sur :

http://www.bcl.lu/fr/publications/bulletins_bcl/Bulletin_BCL_2013_3/195880_BCL_BULLETIN_03_2013_Chap00_web.pdf

M. REINESCH plaide pour un endiguement rapide des déficits de l'Administration centrale. Le premier exercice est à faire au niveau des dépenses. Alors que les transferts sociaux augmentent sans cesse, le niveau de l'équité ne progresse pas.

M. REINESCH se montre réservé par rapport à l'introduction d'un fonds souverain, ceci en raison des doutes qui existent au niveau de son rendement économique et du fait qu'il ne laisserait plus la possibilité au Gouvernement d'intervenir dans l'intérêt du développement économique du pays. Un intervenant propose comme alternative une gestion centralisée des participations de l'Etat, couplée à un réinvestissement d'une partie des dividendes dans l'économie nationale.

M. REINESCH est d'avis que la notation AAA du Luxembourg n'est pas directement menacée, sous condition d'une gestion rigoureuse des finances publiques.

Le Président de la BCL estime qu'à législation constante, il y a de la marge pour générer plus de recettes du côté de la fiscalité. Cette dernière est un domaine complexe dans lequel les différents objectifs sont souvent concurrentiels. Il ne faut pas oublier que l'économie luxembourgeoise est petite et ouverte et qu'elle se doit de rester attractive par rapport à celle de nos voisins.

M. REINESCH estime que les prélèvements obligatoires (impôts directs et indirects) qui frappent le salaire brut du citoyen moyen sont relativement élevés.

Il faudrait se pencher sur le barème et sa progression ainsi que sur les revenus ne tombant pas dans le barème. Il faut veiller à ne pas emprunter le chemin de la défiscalisation.

L'évolution des coûts salariaux unitaires au Luxembourg est en divergence totale avec celle des autres Etats européens. Dans la perspective de l'économiste, l'indexation des salaires a un impact négatif. Il faudra moduler ce système très fortement.

Le logement constitue une problématique délicate, en fait un problème plus grand que celui de l'indexation. A ce propos, la BCL note que « l'évolution des prix du logement constitue une autre problématique économique et sociale qui doit interroger, d'autant plus qu'il est probable que cette évolution débouche sur des augmentations salariales, avec à la clef un impact négatif sur la compétitivité et un effet de retour préjudiciable sur le marché du travail. Il est essentiel que le prochain Gouvernement élabore sur la base d'un diagnostic complet une approche globale. Une telle approche doit entre autres intégrer des éléments permettant de renforcer structurellement l'offre de logements, y compris de terrains à construire. Les politiques de soutien exclusif de la demande risquent d'être largement contreproductives – à l'exception d'actions ciblées au niveau de ceux percevant des revenus peu élevés et ne disposant pas d'une fortune significative – dans la mesure où les subsides ou dépenses fiscales bénéficiant aux demandeurs se traduisent in fine par des augmentations des prix bénéficiant aux vendeurs. Une telle politique, axée trop unilatéralement sur la demande, est contreproductive. Elle alimente la hausse des prix, est coûteuse d'un point de vue budgétaire et comporte une dimension anti-redistributive. »

M. REINESCH note que l'évolution des prix du logement s'accompagne d'une perte de l'homogénéité sociale dans le pays.

M. REINESCH donne à considérer que toute hausse de la TVA aura un impact sur le système de l'indexation.

Concernant la création d'une entité budgétaire indépendante, M. REINESCH fait référence au projet de loi déposé à ce propos par le Gouvernement actuel qui prévoit que ce rôle incomberait à la BCL (sans que cette dernière n'eût été demandeur). M. REINESCH voit trois possibilités : soit c'est la Cour des comptes, soit la BCL, soit une nouvelle Commission qui doit assumer cette charge. Si la BCL était finalement retenue, le texte du projet de loi devrait être amendé pour, premièrement, donner à la BCL les moyens de s'acquitter de cette tâche et, deuxièmement, enlever les contradictions logiques se trouvant dans le texte actuel.

M. REINESCH rappelle que par son appartenance à la zone euro, le Luxembourg se trouve au milieu de changements institutionnels considérables.

Une autre question sur laquelle le prochain Gouvernement devra se pencher est celle de l'augmentation du capital de la BCL.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (3) DU 31 OCTOBRE 2013

La troisième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 31 octobre 2013 (de 14h00 à 16h30), sous présidence du formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHEID (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Jean ASSELBORN (jusqu'à 14h30), Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Questions d'ordre organisationnel

Le Formateur fera distribuer, via son secrétariat, tous les documents reçus de la part des administrations, des institutions et d'autres groupes d'intérêt à tous les négociateurs. Chaque délégation se charge de la transmission de ces documents aux personnes déléguées à participer pour son compte aux groupes de travail.

Le secrétariat du Formateur établit un procès-verbal des discussions qui ont lieu en séance plénière.

M. le Formateur souligne le besoin de disposer d'un accord de coalition homogène, cohérent et complet.

M. le Formateur fait référence à son entretien du même jour avec le Premier Ministre, Jean-Claude JUNCKER. La date du 13 novembre a été retenue pour l'ouverture de la prochaine

session extraordinaire de la Chambre des Députés lors de laquelle les Députés élus (à l'exception de ceux exerçant actuellement une fonction incompatible avec celle de Député, dont notamment celle de Ministre) seront assermentés.

Le Premier Ministre a informé le Formateur de certains rendez-vous de son agenda pour le mois de décembre (Sommet BENELUX le 12 décembre, Conseil européen les 19-20 décembre).

Les premières dates retenues pour les réunions des groupes de travail sont communiquées.

Les négociateurs décident d'inviter à la séance plénière du 5 novembre certains représentants des administrations touchant au développement durable (volet environnement) ainsi que la Directrice de l'ADEM, Isabelle SCHLESSER.

II. Conclusions des entrevues au sujet de la situation économique, financière et sociale

Les négociateurs sont invités à tirer leurs conclusions des entrevues qu'ils ont eues les 29 et 30 octobre avec des représentants de diverses administrations et institutions au sujet de la situation économique, financière et sociale du pays.

Un intervenant se dit généralement peu surpris des présentations faites par les différents interlocuteurs. Il convient de rester prudent malgré une première et fragile amélioration des indicateurs macroéconomiques. Le besoin de réforme reste entier. Il faut baisser le niveau de la dette publique. Il n'est indiqué ni de baisser la garde, ni de verser dans le défaitisme.

Cet intervenant estime que la prudence est particulièrement de mise pour ce qui est des réformes au niveau des recettes. Quant au niveau des dépenses, le « screening » ou « zero-based budgeting » doit être fait. L'intervenant voit de la marge du côté des allocations familiales ; il sera intéressant voire nécessaire de connaître les simulations demandées à l'IGSS dans ce domaine afin de formuler une politique efficace.

La marge de manœuvre doit être utilisée pour maintenir un haut niveau des investissements. Il ne faut pas faire des économies dans ce domaine ; au contraire, les déficits infrastructurels doivent être comblés. Par contre, les dépenses de consommation doivent être examinées de près.

Un autre intervenant se félicite d'emblée du fait que la croissance économique reprend. Le déficit public est moins élevé qu'on aurait pu le penser. La notation AAA n'est actuellement pas menacée.

Du côté négatif, l'intervenant range l'évolution de la dette publique qui mérite une attention particulière. Les mesures d'austérité doivent cependant être équilibrées. Le chômage (notamment celui qui touche les personnes sans qualification) est un autre défi considérable.

La sécurité sociale et l'assurance pension peuvent être abordées sans qu'il y ait urgence. Les réformes lancées par le Ministre actuel commencent à montrer leurs effets. Le taux de

cotisation de l'assurance dépendance doit être relevé. Les allocations familiales doivent être réformées pour prendre en compte des critères de sélectivité sociale.

Une hausse de la TVA de 2% générerait des recettes supplémentaires de 300 à 400 millions d'euros.

Les Ministres ont besoin d'une plus grande flexibilité dans la gestion de leurs budgets

Un autre intervenant note qu'en dépit de quelques signes positifs, la crise est loin d'être surmontée. Il n'y a pas d'alternative à la consolidation budgétaire. La croissance est fragile et les défis posés au nouveau Gouvernement restent considérables. La volatilité des bourses constitue une menace pour la consolidation budgétaire.

Quant au niveau de l'imposition, cet intervenant a l'impression qu'à part pour ce qui est du taux de la TVA, il n'y a guère de marge pour une augmentation des taux d'imposition.

Des réformes structurelles sont nécessaires, l'Etat doit notamment aussi réduire ses dépenses.

Pour ce qui est de l'assurance pension, cet intervenant ne partage pas l'avis sur l'absence d'urgence à agir. De même, le secteur de la santé a besoin d'être réformé en profondeur.

L'accord de coalition doit clairement refléter la volonté du nouveau Gouvernement d'entreprendre des réformes structurelles, de réduire les dépenses de l'Etat et de faire une meilleure politique avec moins d'argent. La sélectivité sociale doit être une ligne directrice dans ce contexte. Les allocations familiales et le logement sont des domaines dans lesquels la marge d'action est grande. Il faut se baser sur des simulations concrètes avant de se lancer dans la formulation de politiques.

Le Formateur conclut qu'il ressort de cette discussion que le Grand-Duché connaîtra à l'avenir un nouveau standard de vie qui sera à la baisse par rapport au passé. Les citoyens devront comprendre que la sélectivité sociale sera le maître mot. La place financière générera moins de richesse à l'avenir. Il y a donc besoin d'une nouvelle mentalité, et le nouveau Gouvernement doit prouver qu'il incarne cette mentalité en réduisant ses dépenses. Rien n'est possible sans l'appui des fonctionnaires et employés des différentes administrations. Le Formateur se félicite de l'esprit de coopération dont ont fait preuve les différents interlocuteurs au fil des deux dernières journées.

Le nouveau Gouvernement aura à mener à bien notamment un grand projet, à savoir une réforme fondamentale de l'imposition. Ce projet nécessitera des efforts considérables. Avant de se prononcer, le nouveau Gouvernement aura besoin d'options chiffrées.

Un intervenant défend la réforme du système de santé qui a permis de s'en sortir plutôt bien au cours des 5 dernières années. La prochaine réforme du secteur sera plus systémique. Il faudra se pencher sur le statut des hôpitaux et des médecins, sans pour autant risquer une diminution de la qualité des prestations pour les assurés.

On peut certes améliorer le fonctionnement de l'assurance dépendance sur certains points. Force est néanmoins de constater que la demande des assurés augmente sans cesse. Il faudra emprunter le chemin d'une augmentation progressive et modeste des cotisations.

Quant aux pensions, cet intervenant est d'accord qu'il faille s'y pencher, mais cela seulement à long terme. On ne peut réformer l'assurance pension tous les deux ans – un délai de 10 ans est jugé plus adéquat. Cette assurance générera des réserves encore jusqu'en 2018. Le même intervenant se prononce en faveur d'une évaluation de la situation à mi-chemin. Le nouveau Gouvernement ne devrait cependant pas annoncer une réforme de l'assurance pension au cours de cette législature.

Un intervenant critique le coût élevé du système de pré-retraite en vigueur au Grand-Duché.

Un autre intervenant donne à considérer qu'un quart des chômeurs sont des personnes reclassées que l'on ne parvient pas à réintégrer dans le marché du travail. Leur nombre augmente sans cesse (+ 500 chaque année) et représente une bombe à retardement. Ce problème est bien plus grave que celui des pré-retraites et doit être freiné. De manière générale, il faut abandonner la voie des transferts sociaux pour privilégier celle des prestations en nature.

Un autre intervenant fait référence à l'exposé du Président de la BCL, Gaston REINESCH, qui a parlé de la cassure de la croissance luxembourgeoise en 2007-2008, pour souligner que les politiques actuellement en vigueur se basent sur une croissance de 4% alors que cette dernière devrait se stabiliser à moyen terme autour de 2%.

Un autre intervenant rappelle à ce sujet l'argument de M. REINESCH plaidant en faveur de l'augmentation de l'attractivité de la place financière et des recettes supplémentaires ainsi générées pour l'Etat.

Un intervenant estime qu'au plus tard en 2019, il faille soit augmenter le taux de cotisation à l'assurance pension, soit diminuer le niveau des prestations.

Un autre intervenant donne à considérer qu'on ne peut réformer l'imposition des entreprises tous les deux ans. Les réformes entreprises doivent valoir pour 5 ans ou une législature au moins, sous peine de faire perdre la confiance aux secteurs concernés.

Un autre intervenant est d'accord pour dire que l'immobilisme n'est pas une option dans le domaine de l'assurance pension. Il faut réévaluer le système tous les 5 ans. Ce système est déjà flexible en fonction de la croissance (ajustement). Le nouveau Gouvernement aura à réformer le système de la pension complémentaire. Les échappatoires permettant de prendre la retraite de manière prématurée doivent être éliminées.

III. Dossier CARGOLUX

Les trois partis s'accordent pour dire qu'avant tout progrès en la matière il importe qu'ils soient informés de manière complète, impartiale et professionnelle sur les qualités des trois offres, les propositions et vues des actionnaires actuels, du Comité de direction et des

représentants du personnel. Il est décidé de charger M. Robert Schaus, Partner chez Bain&Company, de cette mission d'expert qui comportera nécessairement une analyse de toutes les options ainsi que des contacts avec toutes les parties impliquées. MM. Bettel, Schneider, Meisch et Braz rencontreront à brève échéance M. Schaus pour le charger de cette mission.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (4) DU 5 NOVEMBRE 2013

La quatrième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 5 novembre 2013 (de 09h00 à 13h40), sous présidence du formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Jean ASSELBORN, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Questions d'ordre organisationnel

Les trois Présidents de délégation informent que le rapport des négociations préalables (sondage) a été finalisé et agréé entre les trois partis.

II. Développement durable

Entrevue avec les Conseillers de Gouvernement 1^{re} classe au Ministère du Développement durable, Département de l'Environnement, Mike WAGNER et Henri HAINE (09h00-10h30)

MM. WAGNER et HAINE, distribuent plusieurs notes complétant et soulignant l'essentiel de leur exposé oral (cf. ANNEXE IX).

M. WAGNER explique qu'il y a deux domaines principaux de la politique de l'environnement, à savoir l'utilisation des ressources naturelles (air/climat, eau, sol, biodiversité) et l'environnement humain (bruit, déchets/sol, substances et produits chimiques, biocides). Les problématiques traitées dans le cadre de la politique environnementale sont de différents types : voisinage, accidents majeurs, gestion des ressources naturelles et du flux des matières, conservation du patrimoine naturel.

L'article 11bis de la Constitution consacre la protection de l'environnement humain et naturel comme droit fondamental au même rang que le droit de propriété.

M. WAGNER fait noter qu'aujourd'hui, le domaine de l'environnement est réglé par une multitude de lois et de règlements dont les racines historiques remontent jusqu'au 17^e siècle. Il présente un manque accru de systématique, de cohérence et de précision (cf. code de l'environnement en 3 tomes).

Au lieu de rester coincé sur l'approche quelque peu démodée du « guichet unique », il serait opportun d'étudier les possibilités d'intégration réelles des différents systèmes d'autorisation en matière d'environnement.

La grande majorité des projets de loi et de règlement grand-ducaux actuellement en cours de procédure législative ou réglementaire concernent la transposition et l'exécution de directives et règlements européens. Il s'agit de 4 projets de lois et de 5 projets de règlements grand-ducaux. Ces textes honorent tous le principe « toute la directive et rien que la directive ». M. WAGNER estime que ces dernières années, sous la pression de devoir transposer les directives dans les délais prescrits, le temps et les ressources ont manqué aux responsables nationaux pour utiliser les marges contenues dans les textes d'origine bruxelloise.

Le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a introduit 12 projets de règlements grand-ducaux relatifs à des établissements classés dits de « classe 4 ». En effet, la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés a divisé les établissements en 4 classes et 2 sous-classes. Les établissements de la classe 4 sont soumis aux prescriptions fixées par règlement grand-ducal. Ces règlements grand-ducaux constituent par conséquent une importante simplification administrative et augmentent la prévisibilité pour les administrés. Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration est également responsable de 12 projets de règlements grand-ducaux « classe 4 ».

Un projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles a été déposé à la Chambre des Députés et les travaux en commission parlementaire viennent tout juste de commencer.

Les récents avis du Conseil d'Etat en la matière ont imposé une formation obligatoire pour les agents ayant la qualité d'officier de police judiciaire dans le cadre de certaines lois environnementales. L'avis du Conseil d'Etat quant au projet de règlement grand-ducal réglant cette formation est attendu sous peu.

Les services sont également en train de préparer un avant-projet de loi relative à la protection des sols.

La situation administrative est caractérisée par une multitude d'acteurs (2 Ministères : MDDI, MIGR et 3 administrations : Nature et Forêts, Environnement, Gestion de l'Eau). M. WAGNER estime qu'il reste de la marge pour améliorer la coopération entre les responsables de ces différents organes.

Parmi les principes de la politique environnementale, M. WAGNER cite la prévention, la protection, la réparation, l'éducation et la coordination qui se doit multisectorielle. Les problèmes traités par la politique environnementale prennent le plus souvent racine dans d'autres domaines d'activité.

M. WAGNER se félicite des dernières réformes de la procédure *commodo* et des études d'impact qui ont entraîné une nette amélioration en termes de simplification administrative. Un intervenant plaide en faveur d'une simplification plus poussée des procédures. M. WAGNER donne à considérer que l'élargissement de la « classe 4 » constitue déjà une amélioration notable. Il admet qu'alors que la plupart des établissements en profitent, ceux qui ne rentrent pas dans la norme ont cependant plus de problèmes. Un intervenant estime que pour ces derniers, le Ministre compétent devrait pouvoir fixer des conditions individuelles. M. WAGNER ajoute que pour ce qui est de la procédure *commodo*, son administration est saisie d'environ 1.100 demandes par an. Les délais de réponse ont pu être diminués de plus de 30%. Un dossier est aujourd'hui traité en moyenne en 115 jours, délai tout à fait raisonnable. Le problème n'est pas tellement à chercher au niveau des procédures, mais plutôt au niveau de la qualité des dossiers soumis souvent incomplets. La nécessité d'informer les entreprises dans les meilleurs délais de l'état incomplet de leur dossier est soulignée.

M. HAINE se penche sur les instruments financiers de la politique environnementale, dont notamment le Fonds pour la Protection de l'Environnement (FPE) et le fonds climat et énergie.

Le FPE a été institué par la loi (entretemps modifiée) du 31 mai 1999 et a pour objet :

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique ;
- la prévention et la gestion des déchets ;
- la protection de la nature et des ressources naturelles ;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés ;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

En 2012, les dépenses du FPE s'élevaient à 19,57 millions d'euros. Les principaux bénéficiaires sont les communes, syndicats de communes et établissements publics. Depuis 2013, le FPE cofinance le pacte climat Etat-communes.

S'y ajoute le pacte climat, dont les premières retombées financières seront visibles à partir du 2ème semestre 2014 quand les bonus prévus dans le pacte climat prendront effet.

Il est impératif que l'alimentation normale annuelle du FPE soit augmentée en fonction des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Pacte Climat.

Le fonds climat et énergie (ancien fonds de financement des mécanismes de Kyoto) a été créé par la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Le fonds est alimenté par une partie des recettes générées par les accises sur les carburants routiers (« contribution changement climatique ») ainsi que par 40% du produit de la taxe sur les véhicules routiers et reçoit, le cas échéant, une dotation normale. Le fonds a pour objet de financer l'échange de droits d'émission de CO₂ et des mesures nationales qui sont mises en œuvre en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par exemple primes care). En 2012, les dépenses du fonds climat et énergie s'élevaient à 33,33 millions d'euros, tandis que les dépenses prévisionnelles pour 2013 sont supérieures à 70 millions d'euros pour passer à 111 millions euros en 2016.

M. HAINE souligne l'absence de planification à l'heure actuelle concernant les obligations financières découlant potentiellement du futur financement international pour la lutte contre le changement climatique et qui pourraient à terme se chiffrer à 30-40 millions d'euros à contribuer annuellement par le Grand-Duché.

En réponse à une question sur l'opportunité de financer la lutte contre le changement climatique à l'étranger au lieu d'optimiser cette lutte au niveau national, par exemple via l'assainissement énergétique des bâtiments publics, M. HAINE donne à considérer que certes, il faut intensifier les efforts faits dans ce sens au niveau national, mais que les volumes en question ne sont de loin pas suffisants pour répondre aux obligations contractées par le Luxembourg.

Les négociateurs sont d'accord pour encourager tout effort d'assainissement au niveau national, même si ces mesures ne sont pas suffisantes en elles-mêmes par rapport au volume global à réduire.

M. HAINE note que pour ce qui est du point concret de l'assainissement énergétique des bâtiments publics, 30 millions d'euros sont actuellement inscrits dans le budget du fonds climat et énergie, mais que seulement 2-3 millions d'euros sont déboursés en raison d'obstacles administratifs ou d'absence de demande.

Un intervenant ajoute que tout effort dans ce sens créerait également des « green jobs » souhaités par le nouveau Gouvernement.

M. HAINE est d'accord que le contrôle effectif de l'utilisation des contributions luxembourgeoises dans les fonds internationaux n'est pas toujours aisé. Ainsi, le Luxembourg a eu peu d'emprise sur les activités du Fonds carbone européen, voilà pourquoi il a été décidé de s'engager davantage dans des projets bilatéraux dans lesquels les retombées sont directement mesurables.

M. le Formateur demande à MM. HAINE et WAGNER de lui fournir une liste des contributions luxembourgeoises dans les fonds internationaux, des directives européennes actuellement en chantier de même qu'une liste des subventions fournies par le

Département de l'Environnement. Il serait également utile de disposer de propositions concrètes tendant à réduire les dépenses dans ce domaine. Les négociateurs demandent également à M. WAGNER de leur fournir une note sur le potentiel de simplification des procédures.

M. HAINE explique qu'un survol de l'incidence budgétaire des différentes mesures et instruments à disposition du Département de l'Environnement peut être établi, mais que ce dernier devra tenir compte de la volatilité des prix sur le marché du carbone et de l'inconnue du volume des contributions futures que le Luxembourg devra consacrer au financement international de la lutte contre le changement climatique.

M. WAGNER explique le projet de refonte des directives sur les études d'impact de 1985 et de 2001 qui mènera à l'adoption d'une seule procédure en la matière au Luxembourg.

M. WAGNER, qui regrette le fait que les personnes concernées soumettent leur dossier souvent à plusieurs administrations, doute cependant de la faisabilité de créer un guichet unique, sachant qu'il faudrait pour ce dernier réunir les experts de toutes les administrations visées.

Deux intervenants se demandent si on ne pouvait pas adopter un système de « tracking » tel que celui introduit à la ville de Luxembourg afin de réduire les délais de réponse des demandes d'autorisation de construire qui lui paraissent excessifs. M. WAGNER estime que ces délais ont déjà été raccourcis à un niveau acceptable, même si toute proposition d'amélioration du suivi est la bienvenue.

Un intervenant donne à considérer que les effectifs des administrations concernées devraient augmenter en fonction de l'augmentation du nombre de dossiers à traiter.

M. WAGNER estime que les politiques environnementales au Grand-Duché ne sont pas trop contraignantes pour les citoyens et les entreprises. Il faudrait cependant opérer une meilleure pondération des mesures prioritaires afin d'en maximiser les effets.

M. WAGNER dresse un tableau sombre de l'évolution de la biodiversité au Luxembourg : « Les habitats et espèces inféodés aux milieux ouverts et aux milieux aquatiques sont les plus menacés. Les pressions et menaces sont originaires de l'intensification dans l'agriculture, la modification des systèmes naturels, notamment le changement de l'hydrologie (drainage, abaissement de la nappe phréatique...), l'abandon, les activités humaines (loisirs et professionnels) ainsi que la consommation foncière et la fragmentation des paysages et des écosystèmes. »

Un intervenant souligne que dans ce domaine, beaucoup a été fait dans le secteur de l'agriculture, notamment dans le cadre des programmes de développement rural (PDR) qui seront encore améliorés et auxquels les entreprises agricoles participent déjà de manière délibérée. Le problème des constructions dans la zone verte est également soulevé.

Les directives européennes obligent les Etats membres à assurer au moins un état de conservation favorable, ce qui devient de plus en plus difficile. Selon M. WAGNER, le système luxembourgeois, axé sur des subventions, ne facilite pas la tâche dans ce domaine.

M. WAGNER conseille de se pencher sur le projet d'une ou plusieurs régions métropolitaines comprenant la ville de Luxembourg et les plus grands centres urbains des différentes régions du pays, axé sur des concepts de mobilité douce. On pourrait ainsi générer des synergies, réduire les investissements d'infrastructures et centraliser les activités économiques.

M. WAGNER est d'accord pour souligner l'importance de la mobilité douce. Il faudrait repenser les concepts en place. Le projet du tramway tel que conçu actuellement devrait être élargi pour comprendre plusieurs lignes dans un réseau plus vaste.

Entrevue avec le Directeur de l'Administration de l'Environnement, Robert SCHMIT, le Directeur de l'Administration de la gestion de l'Eau, Dr André WEIDENHAUPT, le Directeur adjoint de l'Administration de la gestion de l'Eau, Dr Jean-Paul LICKES (10h30-11h45)

MM. SCHMIT, WEIDENHAUPT et LICKES distribuent plusieurs notes complétant et soulignant l'essentiel de leur exposé oral (cf. ANNEXE X).

M. SCHMIT confirme les explications de M. WAGNER concernant la réduction des délais de réponse et le problème constitué par les dossiers soumis incomplets. L'introduction d'un guichet électronique serait de nature à améliorer le traitement des demandes.

M. SCHMIT estime qu'il n'est pas possible d'introduire une norme selon laquelle le silence de l'administration pendant 3 mois vaut acceptation dans le domaine de la procédure *commodo*. Les dossiers doivent être instruits et il faut respecter les règles de l'enquête publique – dont on peut certes mettre en question le fonctionnement. L'élargissement de la « classe 4 » constitue une véritable amélioration. M. SCHMIT note que l'examen de conformité des demandes par rapport au PAG s'avère souvent très difficile et lourd.

M. le Formateur demande à M. SCHMIT de lui fournir une note sur les marges d'amélioration dans les domaines tombant dans ses compétences.

M. SCHMIT confirme également l'appréciation de M. WAGNER sur la segmentation des administrations réunies sous le MDDI.

Se penchant ensuite sur la pollution atmosphérique au Luxembourg au regard du Protocole de Göteborg et de la directive sur les plafonds d'émissions, M. SCHMIT se dit alarmé par le dépassement du plafond oxydes d'azote d'environ 60% (sans export de carburant) en 2011. Le Luxembourg risque le déclenchement d'une procédure d'infraction. Les raisons de ce développement tiennent à une croissance démographique dépassant de loin les prévisions, aux différents éléments liés au transport (transport routier représente 35-38% des émissions nationales ; dieselification de la flotte automobile (prime-care) ; émissions d'oxydes d'azote (NOx) > à voiture essence ; norme EURO 5 non respectée dans les conditions réelles de conduite avec des émissions 2 à 4 fois supérieures aux émissions théoriques) et à l'industrie (production de verre : 12% des émissions nationales ; réduction estimée de ¾ en utilisant la meilleure technique disponible sur toutes les installations).

Un intervenant souligne que le taux de pollution atmosphérique au Luxembourg n'est pas sans conséquences sur la santé de la population et entraîne des coûts considérables pour le système de santé national.

M. SCHMIT fait noter l'interaction étroite entre la pollution atmosphérique, le changement climatique et la qualité de l'air ambiant. M. SCHMIT mentionne également les mesures prises en vertu de la convention de Stockholm contre les polluants organiques persistants (POP) ainsi que le projet de règlement grand-ducal relatif aux installations de combustion (réglementation de la combustion au bois) sensé lutter contre les particules fines (PM) et les oxydes d'azote (NOx).

Concernant le changement climatique, M. SCHMIT fait noter que l'inventaire d'émissions de gaz à effet de serre est obligatoirement effectué tous les ans et soumis à un audit international dont les résultats influent sur les chiffres finalement retenus. Les négociateurs regrettent qu'en raison de cet audit, on ne dispose des chiffres définitifs qu'avec un retard de plus d'un an.

La directive NEC (« national emission ceilings ») impose également l'établissement d'un inventaire. Ce dernier pourrait être utilisé afin de réaliser des projections d'impact de différentes mesures politiques.

M. SCHMIT ne voit pas de problèmes majeurs concernant les gaz fluorés. Le Protocole de Montréal y relatif est actuellement en train de subir des modifications. Ces travaux pourraient le cas échéant culminer sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2015.

Concernant la qualité de l'air, M. SCHMIT note que la ville de Luxembourg dépasse la valeur limite pour le NO₂ dans l'air ambiant. La Commission européenne refuse de reporter la valeur limite de 2010 à 2015. La modernisation de la flotte des bus, notamment RGTR qui constitue un parc bien plus ancien que celui AVL, pourrait sensiblement améliorer la situation dans la ville de Luxembourg et permettre de respecter la valeur limite avant 2015.

Au sujet de la protection des sols, M. SCHMIT note que le sol constitue une ressource naturelle dont la protection n'est pas couverte par une disposition légale. La Commission européenne vient de décider de ne plus poursuivre la proposition de directive relative à la protection des sols. L'administration de l'environnement se penche actuellement sur l'élaboration d'un cadre légal au niveau national.

Concernant les biocides, le délai pour la publication des mesures nationales adoptées en vertu du règlement UE 528/2012 a été le 1^{er} septembre 2013. Actuellement, un avant-projet de loi y relatif et un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les redevances en matière de biocides sont en phase de finalisation. Depuis le 1^{er} septembre 2013, aucune taxe ne peut être perçue au Luxembourg, faute de base légale. Pour cette raison, il existe un risque de drainage des autorisations vers le Luxembourg. En même temps, le renforcement en personnel de l'administration de l'environnement, décidé par le Conseil de Gouvernement du 24 mai 2013, n'a pas encore été réalisé.

Pour ce qui est de la réorganisation de l'administration de l'environnement, M. SCHMIT fait part d'un projet de réorganisation réalisé en concertation avec le personnel et tendant à converger d'une structure verticale (air/bruit, déchets, établissements classés) vers une structure horizontale (activités économiques, état de l'environnement, stratégies et concepts, inspections, etc.). Des audits ont été réalisés du projet terminé et ont été généralement positifs. Il convient de finaliser le projet et de lancer sa mise en œuvre prochaine.

M. SCHMIT explique que la directive UE dans le domaine de la prévention du bruit a été finalisée. Un plan d'action sera établi dans les 4 prochains mois.

*

M. WEIDENHAUPT explique que la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE, DCE) fixe des objectifs pour la protection de toutes les eaux européennes :

- atteinte, jusqu'en 2013, du « bon état » des masses d'eau de surface (bon état écologique et chimique) et des masses d'eau souterraine (bon état quantitatif et chimique) ;
- prévention de toute dégradation de l'état actuel des masses d'eau ;
- récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau et respect du principe « pollueur-payeur ».

La directive oblige les Etats membres à établir un état des lieux et un plan de gestion tendant à définir la stratégie de développement durable dans le domaine de gestion et de protection des eaux, de même qu'un programme de mesures permettant d'atteindre les objectifs environnementaux.

L'évaluation de l'état global des masses d'eau de surface naturelles au Luxembourg n'est guère encourageante. En 2009, seulement 7% des eaux de surface naturelles étaient en bon état. Les déficits observés dans les masses d'eau tiennent surtout à :

- des pollutions chimiques comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les biphényles polychlorés (PCB), les métaux lourds et les pesticides ;
- des pollutions par les substances nutritives, en particulier par les nitrates ;
- des peuplements insuffisants de macrophytes, du phytobenthos ainsi que de poissons ; et
- la perturbation de la continuité pour les poissons de la structure des cours d'eau qui ne se trouvent pas dans un état naturel.

Concernant les masses d'eau souterraines, en 2009, 3 des 5 masses d'eau souterraines étaient en bon état. C'est en raison de la forte concentration de nitrates et de pesticides (tels le metolachlore-ESA utilisé dans les cultures de maïs) que 2 des masses d'eau ont été classées en « mauvais état ».

Le Luxembourg affiche un retard de transposition de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et de la directive 91/676/CEE concernant la

protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. La situation s'est néanmoins améliorée de 2005 à 2012. Pour 2013, l'administration de la gestion de l'eau table sur des dépenses de 70 millions d'euros à partir du Fonds pour la gestion de l'eau dans le domaine de l'assainissement. M. WEIDENHAUPT regrette que le Luxembourg n'ait jamais sollicité le cofinancement de la B.E.I. dans ce domaine. Il est demandé à M. WEIDENHAUPT de soumettre des propositions à cet effet, vu leur incidence budgétaire positive.

M. WEIDENHAUPT fait part des procédures d'infraction dans le domaine des eaux urbaines résiduaires dans le cadre desquelles le Luxembourg est mis en cause pour 6 stations d'épuration biologiques non conformes aux exigences de la directive 91/271/CEE. Les sanctions suivantes ont été proposées par la Commission européenne : 1) somme forfaitaire de 2.243.904 euros ; 2) astreinte journalière de 11.340 euros. Le Luxembourg pourrait ainsi se voir condamner à une amende d'environ 10 millions d'euros. Le Luxembourg a soutenu que seules 2 stations d'épuration (Bonnevoie et Blesbruck) restaient non conformes. La mise en conformité sera garantie lorsque le raccordement STEP Bonnevoie à STEP Beggen (fin 2014) et la modernisation et l'extension de la STEP Blesbruck seront réalisés (fin 2016). M. le Formateur demande à M. WEIDENHAUPT de lui fournir une note à ce sujet.

Un intervenant souligne que les investissements dans ce domaine sont très onéreux. Une solution pourrait être trouvée dans le contexte d'un PPP et d'une construction plus abordable au niveau du prix. M. WEIDENHAUPT est d'accord avec cette remarque et note que de telles réflexions ont déjà été menées.

M. LICKES note que les propositions de l'administration de la gestion de l'eau dans ce contexte ne trouvent pas toujours preneur du côté des administrations communales, surtout que, in fine, les amendes pour non-conformité sont à supporter par le budget de l'Etat.

MM. WEIDENHAUPT et LICKES mentionnent également les efforts faits dans le domaine de la gestion in situ des précipitations pluviales.

Des mesures de rétention des eaux pluviales ont été adoptées pour prévenir aux inondations. Un plan de gestion des risques d'inondations a été élaboré afin d'améliorer la prévention et la protection ainsi que de réduire les risques dus aux inondations, y inclus la prévision des crues. Les cartes des zones inondables et celles des risques d'inondation sont adaptées aux nouvelles conditions extrêmes. L'approvisionnement en eau potable et l'information de la population lors des situations d'étiage sont également assurés (« phase orange »).

Environ 10% de la surface du territoire national (dont 50% forêts, 20% terres agricoles, 16% prairies, 1% industries/zones d'activités, 4% zones urbanisées...) sont classés comme zones de protection autour de captages d'eau potable.

L'eau potable au Luxembourg provient de 2 ressources (à +/- 50% chacune) : eaux souterraines et eaux de surface. Pour les dernières, la production se situe au lac d'Esch/Sûre

(SEBES). En cas de production SEBES insuffisante, le taux d'approvisionnement en eau souterraine monte à >65%.

M. LICKES ajoute qu'il faut se rendre compte que le patrimoine le plus important des communes est leur infrastructure de gestion de l'eau. Comme des améliorations dans ce domaine ne sont pas directement visibles, les communes ont tendance à y investir qu'au dernier moment, alors que les bâtiments en question sont déjà dans un mauvais état.

La sécurisation de l'approvisionnement peut être garantie à court terme par le renouvellement de la station de traitement SEBES à Eschdorf (110 millions d'euros), par la protection des ressources (zones de protection) et par la gestion des risques des réseaux et des infrastructures d'eau potable (« water safety plan »). A moyen terme (horizon 2025), la mise en place d'une solution de rechange d'envergure nationale serait nécessaire (différentes options : potabilisation des eaux de la Moselle, extension de la nouvelle station SEBES, solutions régionales (eaux souterraines)).

Pour le 2^e cycle de gestion commençant en 2015, il faut se pencher sur les pollutions diffuses notamment d'origine agricole, sur les pressions de l'urbanisation ainsi que sur la structure et le régime des cours d'eau.

Parmi les chantiers futurs, M. WEIDENHAUPT cite :

- coordination du 2^e plan de gestion DCE avec le 1^{er} plan de gestion des risques d'inondation ;
- renforcer davantage la coopération avec les autorités impliqués dans la protection de la nature afin d'utiliser et de créer des synergies (p.ex. conservation des habitats et des espèces directement dépendants de l'eau, plan national pour la protection de la nature) et la considération des changements climatiques ;
- mise en cohérence des régimes d'autorisation dans les domaines de la protection de l'environnement en étroite concertation avec la Direction de la Simplification Administrative (DSA).

M. WEIDENHAUPT explique que les travaux permettant l'approvisionnement des ruisseaux par les eaux de source sont cofinancés par son administration.

M. LICKES explique que la consommation d'eau au Luxembourg a diminué au début des années 1990 en raison de la mise sur le marché de produits à faible consommation d'eau. Aujourd'hui, la consommation d'eau a tendance à monter. De manière générale, en prenant en compte les mesures proposées pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable décrites ci-dessus, M. LICKES estime que la quantité d'eau potable disponible au Luxembourg est suffisante.

M. WEIDENHAUPT se prononce en faveur d'une coopération plus étroite entre les différentes administrations ayant des compétences dans le domaine de l'environnement, ceci afin d'éviter des doubles emplois.

III. Emploi

*Entrevue avec la Directrice de l'Administration pour le Développement de l'Emploi (ADEM),
Isabelle SCHLESSER (12h00-13h20)*

Mme SCHLESSER distribue deux notes complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE XI).

Mme SCHLESSER se penche sur l'évolution de l'emploi salarié pour constater que malgré la création nette de 6.000 à 7.000 emplois par an, le taux de chômage augmente constamment depuis 2001.

De 2006 à 2012, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 6.001 (+67%), et le nombre de salariés a augmenté de 61.507 (+20%).

Au 30 septembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi disponibles inscrits a été de 17.059, soit 16% de plus qu'un an auparavant. 13,3% de ces demandeurs d'emploi sont âgés de moins de 25 ans. 41,2% des demandeurs d'emploi ont une ancienneté d'inscription de plus de 12 mois et rangent dans la catégorie du chômage de longue durée. 43,8% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur et 11% un niveau de formation moyen inférieur. Le taux de chômage brut est de 6,8% (déseasonnalisé : 7%).

Mme SCHLESSER présente une vue synoptique des populations enregistrées à l'ADEM dont il ressort que la population totale des demandeurs d'emploi enregistrés à l'ADEM au 30 septembre 2013 est de 25.977 personnes.

Parmi ces 25.977 personnes sans emploi, 4.522 sont affectées à une mesure pour l'emploi. Parmi les 21.455 personnes sans emploi non affectées à une mesure, 18.504 sont résidentes et 2.951 sont non résidentes. Parmi les personnes sans emploi résidentes non affectées à une mesure, on distingue entre celles qui sont disponibles (donc ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité), soit 17.059 (correspondant à 7% de la population active résidente), et celles qui ne sont pas disponibles, soit 1.445. Parmi les 17.059 demandeurs d'emplois résidents disponibles, 9.792 ne sont pas indemnisés via l'ADEM (il s'agit des personnes touchant le RMG et des personnes reclassées).

C'est le chiffre des demandeurs d'emploi résidents disponibles qui, selon la méthode de calcul prescrite par le BIT, entre en ligne de compte pour le calcul du taux de chômage national.

Les personnes touchant le RMG échappent largement à l'ADEM alors qu'ils doivent quand même y être inscrits.

Mme SCHLESSER explique le système d'indemnisation des chômeurs frontaliers selon lequel ces personnes reçoivent des allocations de chômage selon les règles de leur pays d'origine. Le Luxembourg doit cependant rembourser le montant correspondant à 3 mois d'allocations de chômage aux institutions s'occupant de payer ces allocations dans le pays d'origine. Le débat est relancé au niveau de l'UE pour porter ce délai à 6 mois.

2.590 offres d'emploi n'ont pas pu être pourvues le mois passé. Environ 2.000 offres d'emploi nouvelles parviennent à l'ADEM chaque mois. Pendant la même période, quelque 1.500 nouveaux demandeurs d'emplois s'inscrivent en moyenne à l'ADEM.

Pour les mois de décembre des années 2010 à 2012, les effectifs absolus des demandeurs d'emploi résidents disponibles, âgés de moins de 25 ans, n'ont pas été trop affectés par l'accroissement du nombre total des demandeurs d'emploi. La part respective des jeunes demandeurs d'emploi passe ainsi de 15% en décembre 2010 à 13% en décembre 2012 (également 13% en septembre 2013). A noter qu'en 2006, la part des jeunes de moins de 25 ans du total des demandeurs d'emploi s'élevait à 19 %.

Un intervenant souligne que l'on se fait souvent une idée erronée de ce que représente le taux de chômage des jeunes qui est en fait calculé comme suit : [nombre de jeunes ayant un travail + nombre de jeunes au chômage] divisé par le nombre de jeunes au chômage. Si l'on considérait pour ce calcul le nombre total des jeunes (donc y inclus ceux qui n'ont pas de travail rémunéré sans pour autant être des demandeurs d'emploi, comme par exemple les étudiants), le taux de chômage des jeunes s'élèverait à 5,3%.

Un intervenant demande à ne pas oublier une catégorie malheureusement considérable de jeunes, à savoir ceux qui quittent l'école sans diplôme. De même, il convient de ne pas oublier les jeunes affectés à une mesure.

Mme SCHLESSER regrette la mentalité répandue parmi certains jeunes qui consiste à refuser de postuler pour des emplois dans le secteur privé étant donné qu'ils aspirent à des contrats à durée indéterminée tels que les offre le secteur public. Un intervenant plaide en faveur d'un tableau un peu plus nuancé à cet égard et fait noter que la précarité touchant certains jeunes (alcooliques, sans logement, sans permis de conduire...) est de nature à anéantir toute chance d'intégration du marché de l'emploi.

Mme SCHLESSER explique que la réglementation de l'« emploi approprié » est très vague. Alors que la radiation des demandeurs d'emplois refusant des emplois appropriés pour leur niveau de formation est possible, Mme SCHLESSER préconise le système de l'accompagnement personnalisé qui oblige le chômeur à accomplir un nombre de tâches afin d'améliorer ses chances sur le marché du travail, sous peine de se voir sanctionner par étapes.

Mme SCHLESSER fait part du constat que la durée du chômage augmente avec l'âge du demandeur d'emploi. Parmi les 2.272 personnes âgées de moins de 25 ans (13,3% du total), 1.214 personnes, soit 53,4%, ont une ancienneté d'inscription inférieure à 3 mois. Pour les personnes âgées de 40 ans et plus (8.825 personnes), ce taux ne s'élève qu'à 15,9%. Les chômeurs de longue et de très longue durée figurent dans les tranches d'âge élevées.

Parmi les 7.468 personnes ayant un niveau de formation inférieur (scolarité obligatoire), les chômeurs de longue durée représentent 52,2% (3.893). Pour les demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation supérieur, cette proportion est de 25,5%.

Il y a une présence marquée de chômeurs « salariés handicapés » et de « salariés à capacité de travail réduite » dans la population des demandeurs d'emploi disponibles enregistrés

(23,4% du total des demandeurs d'emploi). Le profil de ces 3.988 personnes correspond à une population plutôt âgée (80,5% > 40 ans et 47,9% > 50 ans) disposant d'un faible niveau de formation scolaire (73,7% ont un niveau de formation inférieur) et rangeant pour la plupart dans la catégorie des chômeurs de longue et notamment de très longue durée d'inscription (79,4% > 12 mois et 64,2% > 24 mois). Mme SCHLESSER admet que le système du reclassement présente des failles. Il faudrait améliorer le système dans le sens d'une approche plus nuancée par rapport aux différents types de demandeurs d'emplois concernés (handicapés, invalides, CTR).

Au sujet du fonctionnement de l'ADEM, Mme SCHLESSER note que chaque placeur doit gérer, en moyenne, 300 demandeurs d'emploi, alors que l'UE préconise un ratio de 1/100 et même de 1/65 pour les jeunes. Le manque de ressources est ainsi un vrai problème qui influe négativement sur la qualité du service fourni. Parmi les 350 membres du personnel de l'ADEM, 70 assurent directement le suivi des demandeurs d'emploi. Les 25 nouveaux postes accordés récemment sont en train d'être pourvus. Il faut développer la coopération avec des conseillers professionnels spécialisés qui agissent également sur l'offre d'emploi en maintenant le contact avec les employeurs. M. E. SCHNEIDER préconise une plus grande coopération entre l'ADEM et le Ministère de l'Economie. Mme SCHLESSER est d'accord sur ce point; l'expérience montre que cette coopération est bénéfique tant pour les demandeurs d'emploi que pour les entreprises. Elle fait référence dans ce contexte à la coopération qui existe entre l'ADEM et la FEDIL.

M. SCHMIT donne à considérer que les consultants professionnels ne peuvent pas se substituer aux conseillers de l'ADEM étant donné qu'au-delà de la mise en contact entre demandeurs d'emploi et employeurs, il y a un suivi « back office » à assurer.

L'ADEM offre d'ailleurs un grand nombre de formations permettant aux demandeurs d'emploi d'augmenter leurs chances sur le marché de l'emploi.

Mme SCHLESSER explique que selon les chiffres du STATEC, le nombre de chômeurs tend à se stabiliser et pourrait décroître à partir de 2015. Les chiffres concernant l'emploi dans l'économie informelle ne sont pas connus.

M. le Formateur note qu'en résumé, la situation sur le marché du travail est loin d'être encourageante, un constat partagé par Mme SCHLESSER.

Mme SCHLESSER souligne que la situation du bâtiment de l'ADEM à Luxembourg-Ville est devenue intenable. Le climat tendu dû à l'exiguïté des lieux par rapport à un nombre croissant de demandeurs d'emploi n'est pas propice au succès de la mission de l'ADEM. Une solution alternative devra être trouvée et des efforts devront être investis dans la décentralisation à travers le pays.

Mme SCHLESSER déplore un certain double-emploi entre les mesures offertes par l'ADEM et le Service national d'action sociale (SNAS) aux personnes touchant le RMG et préconise une plus grande collaboration entre les deux organes.

Parmi les autres défis majeurs auxquels l'ADEM doit faire face, Mme SCHLESSER cite notamment la mise en place de la garantie jeunesse en juin 2014 qui nécessite une coopération étroite entre tous les acteurs concernés.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (5) DU 8 NOVEMBRE 2013

La cinquième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 8 novembre 2013 (de 09h00 à 12h00), sous présidence du formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Jean ASSELBORN, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER (à partir de 10h00), Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Questions d'ordre organisationnel

Une séance plénière supplémentaire est programmée pour le dimanche, 24 novembre (09h00-12h00).

II. Perspectives économiques et de finances publiques 2014-2016

Entrevue avec une délégation du Comité de Prévision, Georges HEINRICH, Serge ALLEGREZZA, Jeannot WARINGO, Guy HEINTZ (09h00-10h30)

La délégation du Comité de Prévision distribue une note complétant et soulignant l'essentiel de son exposé oral (cf. ANNEXE XII).

Le résumé analytique de ladite note se présente comme suit:

Environnement macroéconomique

- *Le contexte macroéconomique est généralement favorable : croissance économique réelle de 2,7% en 2014, de 1,8% en 2015 et de 3,6% en 2016.*
- *Or : croissance en-deçà des moyennes historiques (5% en 1999-2003 et 4,1% en 2004-2008) et baisse de la croissance potentielle (à 1,6%).*
- *Evolution robuste de l'emploi (augmentation de l'emploi intérieur de +/- 2% l'an en 2014-2016).*
- *Or : croissance de l'emploi en personnes inférieure aux moyennes historiques (4,2% en 1999-2003 et 3,6% en 2004-2008) induisant un taux de chômage élevé (6,9% en 2013, augmentation à 7,2% en 2014 et réduction graduelle pour atteindre 6,8% en 2016).*
- *Inflation modérée : ralentissement en cours (1.5% en 2014) puis reprise graduelle à des taux proches de 2% l'an en 2015-2016.*

Finances publiques

Sur base de ces hypothèses et toutes autres choses égales par ailleurs :

- *Point de départ en 2013 relativement favorable avec solde nominal de l'administration publique proche de l'équilibre (-0,2% du PIB ou -96 millions d'euros) et solde « structurel » de +1% du PIB (supérieur à l'« objectif budgétaire à moyen terme » de +0,5% du PIB).*
- *Or : le déficit de l'administration centrale reste important (> 800 millions euros), impliquant un besoin de financement et une augmentation de la dette publique à > 15 milliards euros (+/- 29.2% du PIB au niveau de l'administration publique).*
- *A politique inchangée, détérioration de la situation des finances publiques à partir de 2014 avec, comme corollaire non-respect de la règle budgétaire et des dispositions du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance en 2015 et 2016.*
- *A partir de 2015, les finances publiques sont impactées négativement par un changement de régime en matière de TVA sur le commerce électronique (effet structurel +/- 700 millions euros l'an).*
- *Le rétablissement d'une trajectoire des finances publiques compatible avec le respect de la règle budgétaire et des dispositions du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance implique un besoin de consolidation de l'ordre de 1 milliard euros en 2015 et 1,4 milliard euros en 2016 par rapport à ce scénario à politique inchangée.*

M. HEINRICH explique la méthodologie utilisée dans l'élaboration de cette note approuvée par tous les membres du Comité de prévision. Il souligne qu'elle contient des prévisions qui n'ont pas vocation à se réaliser mais qui se réaliseraient à politique inchangée. Les hypothèses à base des prévisions tiennent compte de l'état actuel de l'économie et des finances publiques. Le cadre réglementaire considéré inclut les projets de loi déjà déposés. Les prévisions ne tiennent pas compte d'éventuelles mesures de consolidation futures.

M. ALLEGREZZA se penche sur les projections macroéconomiques également reprises dans la note :

- Après une contraction du PIB de l'ordre de 0.2% en 2012, la croissance réelle du Luxembourg affiche une reprise en 2013 estimée à 2.0%. Cette reprise de l'activité se poursuit en 2014 avec une croissance de 2.7% avant de subir un repli en 2015,

enregistrant un taux de croissance de 1.8%, suivi d'une nouvelle reprise en 2016 avec un taux de croissance de 3.6%. Le fléchissement en 2015 est dû à la prise en compte dans la comptabilité nationale de l'effet du changement du régime de taxation sur la valeur ajoutée en matière de commerce électronique sans que ceci ne mette en cause la reprise économique sous-jacente.

- Ces taux de croissance de l'économie luxembourgeoise sont inférieurs aux taux observés avant l'écclatement de la crise économique et financière mondiale, à savoir une croissance réelle de 4.5-5% par année en moyenne.
- La tendance à moyen-terme peut être expliquée par un certain nombre de facteurs : i) l'incertitude sur la croissance en Europe (-0.4% en 2013), ii) une croissance mondiale moins dynamique que prévue en raison notamment d'un ralentissement de la croissance dans les pays « émergents », iii) les effets des réformes au niveau du secteur financier en Europe sur l'intermédiation financière et le durcissement de l'accès au capital, iv) une révision à la baisse de la croissance potentielle du Luxembourg.
- En matière de développement du secteur financier, le scénario macroéconomique prévu ne contient pas de choc négatif, malgré la tendance à la baisse par rapport aux moyennes historiques en termes de taux de croissance, sur l'évolution du secteur financier. Une certaine atténuation, notamment au niveau de l'emploi, est intégrée dans le scénario, mais il n'est pas prévu qu'il y ait une baisse structurelle de la profitabilité du secteur, qui se traduirait in fine par une baisse des recettes fiscales.
- Le taux d'inflation se stabilise autour d'une moyenne de 2% jusqu'à 2016, comparé à 2.7% en 2012. La hausse moins prononcée des prix pétroliers et la reprise économique moins dynamique ont contribué à ce fléchissement. En vertu de la décision sur la modulation de l'indexation automatique des salaires et en vertu de l'évolution prévue de l'inflation au cours de la période, une tranche indiciaire échoirait au premier trimestre 2016 est comprise dans le scénario, après la reprise normale du mécanisme d'indexation des salaires à partir de 2015.
- Le marché de travail du Luxembourg continue à afficher un certain dynamisme, bien que moins prononcé, avec un taux de croissance de l'emploi total n'affichant plus que 1.7% en 2013 et 2014 et légèrement plus de 2% pour 2015 et 2016. Or, malgré le rythme de création d'emploi soutenu, le taux de chômage continue de monter jusqu'en 2014 (7.2%) pour ensuite se stabiliser autour de 6.9% en moyenne jusqu'à 2016.
- Les prévisions pour le Luxembourg émanant de la Commission européenne (publiées le 5 novembre) sont légèrement plus défavorables : si le taux de croissance du PIB en volume prévu pour 2013 est encore très similaire à celui mis en avant par le Comité (1.9% contre 2.0%), la Commission prévoit une très légère décélération en 2014 (Comité : accélération à +2.7%) et une décélération plus forte en 2015, cette dernière étant toutefois à mettre en relation avec le changement réglementaire en matière de TVA issue du commerce électronique. La tendance sous-jacente en 2015

étant bien celle d'un renforcement de l'activité, tout comme dans le scénario du Comité.

M. WARINGO note que le projet de budget des 12^{èmes} provisoires est prêt et que le Ministre actuel des Finances, Luc FRIEDEN, prendra contact avec les négociateurs pour se concerter à ce sujet.

M. WARINGO fait distribuer une « note trimestrielle au sujet de l'exécution du budget de l'Administration centrale de l'exercice 2013 – Situation fin septembre 2013 » (cf. ANNEXE XIII). Il fait référence aux tableaux annexés à cette note, reflétant notamment le compte au 30 septembre 2013, le compte au 30 septembre 2013 (hors emprunts) et le compte ajusté au 30 septembre 2013. Selon les prévisions au 30 septembre 2013 sur l'évolution des recettes et dépenses pour l'année 2013, il faudra s'attendre à un solde négatif de quelque - 900 millions d'euros.

M. WARINGO se penche ensuite sur les prévisions des finances publiques contenues dans la note au Formateur :

Le point de départ en 2013 : une situation améliorée

- Pour 2013, la prévision se base sur une actualisation de la notification de déficit et de dette publique envoyée à la Commission européenne le 1^{er} octobre 2013. Le solde budgétaire de l'administration publique s'améliore par rapport à 2012, en passant de -0.6% du PIB ou -241 millions euros à -0.2% du PIB ou -96 millions euros en 2013. Cette amélioration est la résultante d'une dynamique moins forte des dépenses (taux de croissance de 4.0%) que des recettes (taux de croissance de 4.5%).
 - o Du côté des recettes, un ralentissement de la croissance des cotisations sociales, en ligne avec une évolution modérée de l'emploi intérieur est compensée par une hausse des impôts sur la production (TVA) et des impôts courants (impôts directs sur les sociétés et les ménages où se répercute une partie des mesures discrétionnaires en matière de consolidation) ;
 - o Du côté des dépenses, il s'agit essentiellement d'une conséquence de la politique de consolidation (cf. Annexe C - rappel des principales mesures mises en œuvre au cours de la législature précédente) avec une baisse en niveau de l'investissement (-10.7% par rapport à 2012) et une baisse du taux de croissance de la consommation intermédiaire, qui passe de 10% en 2012 à 2.7% en 2013 ;
 - o En termes d'évolution des soldes au niveau des sous-secteurs de l'administration publique, notons que le solde au niveau de l'administration centrale s'améliore en passant de -2.5% du PIB ou -1.076 millions euros en 2012 à -1.8% du PIB ou -814 millions euros, alors que le solde de la sécurité sociale se détériore légèrement en passant de 1.8% du PIB ou 802 millions euros en 2012 à 1.6% du PIB ou 725 millions euros en 2013.

L'année 2014 : légère détérioration à politique inchangée

- En 2014, le solde de l'administration publique est prévu de se détériorer légèrement, passant à -0.4% du PIB ou -179 millions euros, reflétant i) un taux de croissance des recettes légèrement infléchi, i.e. 4.6% par rapport à 4.8% en 2013, qui est imputable à l'évolution moins dynamique des recettes du commerce électronique et une baisse en niveau des impôts sur les sociétés suite à l'épuisement graduel des soldes dus d'années antérieures, et ii) un taux de croissance plus élevé des dépenses de 5.3% par rapport à 5.0% en 2013, qui est imputable à une croissance forte des investissements publics (+10.4%), à une augmentation des dépenses de rémunération passant de 5.0% en 2013 à 5.3% en 2014 et sous l'impulsion de la forte croissance des prestations sociales dont le taux de croissance reste supérieur à 5%.
 - o L'évolution des dépenses de rémunération en 2014 est notamment la conséquence de deux effets retenus dans les hypothèses : i) un effet modérateur d'un projet de budget reposant sur le principe des douzièmes provisoires pour le début de l'année 2014 qui se traduit par un gel temporaire des effectifs au niveau de l'administration centrale (sans les établissements publics et les services d'Etat à gestion séparée) ; ii) l'accord salarial dans la fonction publique (prime unique de 0.9% à la mi-2014);
 - o En termes d'évolution des soldes au niveau des sous-secteurs, notons que le solde de l'administration centrale reste plus ou moins inchangé par rapport à 2013, alors que celui de la sécurité sociale connaît à nouveau une détérioration passant de 1.6% du PIB en 2013 (725 millions euros) à 1.4% du PIB en 2014 (649 millions euros). Cette détérioration s'explique essentiellement par une dynamique plus faible des cotisations sociales due à une évolution de l'emploi intérieur qui reste au niveau plutôt bas de 1.7% par rapport à sa moyenne historique.

L'année 2015 : l'impact de la perte des recettes du commerce électronique :

- En 2015, le solde de l'administration publique se détériore de manière substantielle passant à -2.1% du PIB ou -1.049 millions euros, reflétant surtout un accroissement du déficit au niveau de l'administration centrale qui passe de -1.7% du PIB ou -815 millions euros en 2014 à -3.3% du PIB ou -1.658 millions euros. Cette évolution est surtout due à deux évolutions :
 - o Du côté des recettes, le taux de croissance diminue à 1.5% sous l'effet de la perte d'une grande partie des recettes TVA liées au commerce électronique, même si les autres catégories de recettes, notamment la TVA hors commerce électronique et les impôts sur les ménages ou les sociétés, connaissent une évolution positive ;

- Concernant les recettes TVA liées au commerce électronique, elles passent de 1.026 millions euros en 2014 à 338 millions euros en 2015, soit une diminution de l'ordre de 700 millions euros ;
- o Du côté des dépenses, le taux de croissance accélère passant de 5.0% en 2014 à 5.7% en 2015 : cette dynamique est attribuable d'un côté à une dynamique continue des mêmes catégories de dépenses qu'en 2014, à savoir l'investissement public et les rémunérations, pour lesquelles la prévision contient les effets de l'accord salarial (i.e. relèvement du point indiciaire prévu), et d'un autre côté à une accélération du taux de croissance des catégories relatives aux transferts courants et aux transferts en capital.

L'année 2016 : une légère amélioration :

- Le solde de l'administration publique s'améliore légèrement en passant de -2.1% ou -1.049 millions euros en 2015 à -1.9% du PIB ou -1.002 millions euros en 2016. En termes de dynamique, les recettes retrouvent le taux de croissance de 2014, i.e. 4.6%, alors que, sous les hypothèses retenues, les dépenses sont censées connaître une dynamique plus retenue avec un taux de croissance de 4.2% contre 5.7% en 2015.
- o Du côté des recettes, il est important de noter que, malgré une reprise de la dynamique des recettes, notamment sous l'effet de meilleures conditions macroéconomiques, le niveau des recettes reste impacté par l'effet structurel de la perte des recettes liées au commerce électronique.
- o Du côté des dépenses, la réduction de la dynamique est essentiellement due à trois effets : i) une baisse en niveau de l'investissement public, qui reflète une problématique récurrente, à savoir qu'en fin de période de prévision, une partie de projets viennent à échéance et ne sont pas remplacés par de nouveaux projets, ce qui implique un risque de sous-estimation à ce stade ; ii) un ralentissement du taux de croissance des rémunérations qui s'explique par l'absence de mesure salariale nouvelle et de la continuation de l'effet modérateur de l'accord salarial sur certaines catégories de rémunérations ; iii) finalement, le taux de croissance des prestations sociales passe de 4.5% en 2015 à 4.8% en 2016, essentiellement sous l'effet de l'échelle mobile des salaires.
- o En termes d'évolution des soldes des sous-secteurs, une amélioration de 0.3% du solde de l'administration centrale est neutralisée par une détérioration équivalente du solde au niveau de la sécurité sociale. L'évolution du solde de la sécurité sociale est notamment influencée par une accélération plus forte des prestations sociales par rapport aux cotisations sociales et par un léger fléchissement de la croissance des revenus non-réalisés provenant du fonds de compensation.

M. WARINGO ajoute qu'il convient également d'encourager les communes de participer aux efforts d'économie entrepris au niveau des acteurs publics.

Pour ce qui est des recettes, M. HEINTZ distingue entre la fiscalité des ménages et celle des entreprises, en ajoutant qu'il est plus aisé de faire des prévisions pour la première que pour la deuxième.

Il explique qu'en 2011 et 2012, les recettes ont été augmentées des soldes encore à recouvrer des années précédentes. Ce phénomène sera moins prononcé en 2013 et 2014.

M. HEINRICH se penche sur l'évolution de la dette publique décrite dans la note au Formateur :

- Selon les projections à politique inchangée, la dette publique brute du Luxembourg atteint 15 milliards d'euros à l'horizon 2016, soit 29.2% du PIB. Le niveau d'endettement de l'administration publique a augmenté fortement depuis le début de la crise en 2007 lorsque le niveau de dette s'élevait à 2.5 milliards d'euros (6,7% du PIB).
- Les charges d'intérêts courus par l'administration publique pour financer cette dette continuent par conséquent à augmenter à moyen terme et atteindront quelques 280 millions d'euros en 2016, sous l'hypothèse d'un maintien de la notation souveraine « AAA » ;
- La dette publique est composée essentiellement de la dette contractée par l'administration centrale. En effet, la dette de l'administration centrale représente +/- 90% de l'encours total, les 10% résiduels étant imputables aux administrations locales. La sécurité sociale est structurellement excédentaire et n'a donc pas de dettes. A noter que la dette de l'administration centrale inclut, outre les obligations émises et emprunts contractés par le Trésor, la dette des établissements publics ainsi que des imputations statistiques pour les projets financés par le biais de la loi de garantie et la quote-part du Luxembourg dans les prêts d'assistance financière accordés par l'EFSF.
- La dynamique de la dette s'explique quasi exclusivement par le recours à l'endettement pour financer les déficits affichés au niveau de l'administration centrale. Au vu des soldes projetés, l'Etat central doit ainsi emprunter 1 milliard d'euros en 2014 et 1,5 milliard d'euros l'an en 2015 et 2016 (en 2016 s'ajouteront 400 millions euros de refinancement qui n'auront pas d'impact sur la dynamique de la dette). Il convient d'ailleurs de rappeler dans ce contexte que l'excédent budgétaire de la sécurité sociale est affecté à une réserve constituée pour financer les futurs engagements en matière de pensions. Au 31 décembre 2012, cette réserve globale du régime général d'assurance pension a atteint 12.64 milliards d'euros. A noter aussi que la prévision à moyen terme repose sur l'hypothèse que la dette des administrations locales restera constante au cours de la période 2014-2016.

M. HEINRICH donne des précisions quant aux hypothèses sur lesquelles sont basées les prévisions décrites ci-dessus :

- un « endettement sur mesure », c'est-à-dire un niveau d'endettement exactement égal au niveau du déficit public (alors qu'en réalité, il est prudent de prévoir un niveau d'endettement légèrement plus élevé) ;
- un niveau d'endettement des communes constant (alors qu'en réalité, ce dernier a tendance à augmenter) ;
- une dynamique de la dette publique reposant uniquement sur la dynamique de l'administration centrale (ne prenant pas en compte le solde de la sécurité sociale).

M. HEINRICH ajoute qu'à politique inchangée, le niveau de l'endettement atteint en 2016 (15 milliards d'euros, soit 29,2% du PIB) risque de poser un nombre de problèmes. En effet, l'atteinte du seuil de 30% du PIB suscitera une approche plus vigilante de la part des agences de notation.

Parmi les moyens de réduire le niveau d'endettement de l'Etat, M. HEINRICH cite par exemple la vente de participations de l'Etat. Le prochain Gouvernement devra discuter du sort de la participation de l'Etat dans le capital de la BGL. En attendant, cette participation génère des dividendes au profit du budget de l'Etat (120 millions d'euros en 2011, 90 millions d'euros en 2012).

M. HEINRICH souligne que la question de la soutenabilité de la dette publique à long terme, qui pose un vrai défi, n'est pas traitée dans la note au Formateur.

En réponse à une question, M. ALLEGREZZA explique que la croissance repose notamment sur les exportations luxembourgeoises dont le niveau est évidemment lié à l'évolution économique au sein de la zone euro ainsi qu'à la demande mondiale.

M. HEINRICH fait référence à l'appréciation de l'évolution des finances publiques à la lumière des règles budgétaires européennes telle qu'elle est comprise dans la note au Formateur :

- Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est composé de deux volets, un volet préventif et un volet correctif :
 - (a) le volet correctif est caractérisé par deux valeurs de référence dites de « Maastricht » au niveau de l'administration publique, i.e. un solde nominal de -3% du PIB et une dette publique brute consolidée de 60% du PIB – un Etat qui ne respecte pas ces règles se trouve dans le volet correctif du PSC ;
 - (b) tant qu'un Etat membre respecte les valeurs de référence du volet correctif, il se trouve automatiquement dans le volet préventif du PSC. Celui-ci est caractérisé par l'obligation de respecter deux règles budgétaires : (1) une première règle budgétaire sur le solde de l'administration publique exprimé en termes structurels et (2) une seconde règle sur le développement des dépenses publiques au niveau de l'administration publique, i.e. comprenant tous les trois sous-secteurs de l'administration publique (administration centrale, administration locale et la

sécurité sociale) prenant en compte les mesures discrétionnaire en matière de recettes.

- Dans le volet préventif, la règle sur le solde exprimé en termes structurels est définie de la manière suivante : chaque Etat membre doit se donner un objectif budgétaire à moyen terme (OMT) pour le solde exprimé en termes structurels. Cet OMT est défini d'une manière à permettre aux Etats membres de poursuivre les trois objectifs suivants en termes de gestion des finances publiques : (i) maintien d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer une politique budgétaire anticyclique par rapport à la valeur de référence de -3%, (ii) la prise en compte de la soutenabilité à long terme des finances publiques par un préfinancement partiel des coûts liés au vieillissement, et (iii) la prise en compte de marges de manœuvre budgétaires pour financer les besoins en termes d'investissement. La valeur de l'OMT est revue tous les trois ans dans les programmes de stabilité et de croissance des Etats membres.
 - o Dans le cadre de la transposition du « Traité budgétaire » , les Etats signataires sont également tenus à adopter dans leur législation nationale une règle budgétaire sur le solde structurel qui repose intégralement sur cette notion de l'OMT. Dans le cas du Luxembourg, lors de la 14ième actualisation de son programme de stabilité et de croissance en avril 2013, l'OMT a été fixé à un surplus de +0,5% du PIB.
- Dans le volet préventif, les Etats membres de la zone euro sont également tenus à respecter une règle des dépenses qui prend compte des mesures discrétionnaires en matière de recettes. Cette règle est respectée lorsque le taux de croissance des dépenses de l'administration publique n'est pas supérieur à un taux de référence déterminé par rapport à la croissance économique à moyen terme.
- Quant à la question de savoir si un Etat membre se trouve en conformité avec les règles du volet préventif, il faut que l'évolution du solde structurel et celle des dépenses publiques ne soit pas en « déviation significative » par rapport aux seuils-limites.
 - o Pour la règle sur le solde structurel, la « déviation significative » est déterminée par une déviation de 0.5 point de % (en terme de PIB) par an ou 0.25 point de % (en terme de PIB) par an sur deux années consécutives par rapport à l'OMT si un Etat membre se trouve à l'OMT ou par rapport à une trajectoire d'ajustement défini par une amélioration annuelle du solde structurel de 0.5 point de % par an tant qu'un Etat membre ne se trouve pas à l'OMT;
 - o Pour la règle sur les dépenses, la « déviation significative » est déterminée par une déviation des dépenses publiques de 0.5 point de % par an ou de 0.25 point de % sur deux années consécutives par rapport au niveau des dépenses publiques selon le taux de référence ;

- Une déviation significative par rapport à l'OMT et le non-respect de la règle des dépenses peut déclencher une procédure correctrice au niveau européen au bout de laquelle un Etat membre peut être amené à payer une sanction financière sous forme de dépôt non-rémunéré à hauteur de 0.2% du PIB;
- Sur la base des projections macroéconomiques et estimations budgétaires actuelles dans la précision, le Luxembourg va respecter son OMT en 2013 et 2014, tandis qu'une dégradation importante du solde structurel, i.e. de +0.4% du PIB en 2014 à -1.5% en 2015 respectivement à -2.2% en 2016, va se produire à politique inchangée. Le Luxembourg sera ainsi en « déviation significative » par rapport à son objectif de +0.5% et devra par conséquent prendre des mesures correctrices pour atteindre l'OMT en 2016 voire, au plus tard, en 2017. Si le Luxembourg voulait atteindre son OMT tous les ans sur la période, il serait amené à faire un effort de 1.000 millions euros ou de 2.0% du PIB en 2015 et de 1.400 millions euros ou 2.7% du PIB en 2016 (il ne s'agit que de 300 millions euros supplémentaires en 2016 si l'effort en 2015 est de nature structurelle, c'est-à-dire récurrente).
- Sur la base des prévisions macroéconomiques et budgétaires actuelles, le Luxembourg respectera la règle des dépenses européenne en 2013 et vraisemblablement aussi en 2014 (le taux projeté pour l'année 2014 est proche des seuils-limites de la Commission européenne). En 2015 et 2016, le taux de croissance des dépenses du Luxembourg va par contre dépasser de manière significative le taux de référence applicable. Si le Luxembourg voulait respecter la règle des dépenses publiques sur la période, alors un effort de 900 millions euros ou 1.8% du PIB s'imposerait en 2015 et un effort de 1.400 millions euros ou 2.7% en 2016 (l'effort supplémentaire en 2016 serait également inférieur, de l'ordre de 400 millions euros si les efforts en 2015 sont de nature structurelle, c'est-à-dire récurrente).
- En matière de finances publiques, la Commission est également plus pessimiste, le solde des administrations publiques prévues étant, pour chaque année (2013-2015), d'environ ¾ point de % plus défavorable que celui mis en avant par le Comité dans cette note. Il s'agit en quelque sorte de la conséquence logique dérivée du scénario macroéconomique plus défavorable. Pour l'année 2013, l'estimation de la Commission ne tient d'ailleurs pas compte de la mise à jour des prévisions budgétaires réalisée après la publication de la notification du 1er octobre 2013. Sur la base de ces chiffres, le Luxembourg serait par conséquent en déviation significative par rapport à son OMT dès l'année 2013.

M. HEINRICH fait référence au projet de loi n° 6597 qui transposera le pacte budgétaire européen en droit national. M. HEINRICH souligne que les plafonds prévus par la législation européenne ne sont pas à confondre avec des objectifs à atteindre. En effet, l'atteinte de l'équilibre budgétaire à moyen terme doit rester l'objectif principal.

M. HEINRICH plaide en faveur d'une approche structurée par rapport aux défis posés par le cadre budgétaire européen. La politique doit changer et reposer idéalement sur une évaluation ex ante et ex post des différentes mesures en question. Le Comité de prévision se tient prêt à faire cette évaluation.

Les négociateurs s'accordent à dire que les membres du Comité de prévision doivent recevoir les moyens d'effectuer une modélisation intégrale des effets de mesures politiques. A cette fin, il est indispensable que les administrations puissent produire des chiffres fiables en temps utile. Les négociateurs demandent à leurs interlocuteurs de les informer des besoins qu'ils ont pour remplir leur mission de manière satisfaisante.

En conclusion, les négociateurs notent qu'au vu des chiffres présentés, le nouveau Gouvernement n'aura pas le choix de l'immobilisme, et ce non seulement en raison de la perte dès 2015 des recettes du commerce électronique.

La discussion porte ensuite sur la meilleure façon de répondre à l'exigence d'instituer une évaluation indépendante des politiques budgétaires au niveau national. Alors que certains préconisent l'institution d'un « haut conseil budgétaire » indépendant, d'autres opinent que ce rôle peut utilement être confié à la BCL, sous condition d'amender le projet de loi y relatif pour garantir l'indépendance de la BCL. D'autres proposent d'attendre l'avis demandé à la BCE sur ledit projet de loi avant de se prononcer sur la meilleure voie à suivre.

III. Dossier CARGOLUX

Les négociateurs ont entendu un rapport intérimaire de la part de l'expert chargé de les informer sur l'état du dossier CARGOLUX, Robert SCHAUS.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (6) DU 11 NOVEMBRE 2013

La sixième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 11 novembre 2013 (de 09h00 à 10h45), sous présidence du formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHEID (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Ambitions et défis du nouveau Gouvernement

Les négociateurs se mettent d'accord pour faire précéder l'accord de coalition d'un préambule soulignant les ambitions du nouveau Gouvernement en matière de gouvernance et de priorités politiques. Ils ont un large échange de vues à ce sujet, aboutissant au texte tel qu'il figure au programme gouvernemental.

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (7) DU 14 NOVEMBRE 2013

La septième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 14 novembre 2013 (de 09h00 à 11h30), sous présidence du formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Maggy NAGEL, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Questions d'ordre organisationnel

Les négociateurs conviennent de fixer la consultation des partis DP, LSAP et déi gréng au 3 décembre. Le Formateur sondera SAR le Grand-Duc sur ses disponibilités pour une assermentation des membres du nouveau Gouvernement le 4 décembre. Des contacts seront établis avec la Présidence de la Chambre des Députés dans le but de réunir la Chambre le 5 décembre pour procéder à l'assermentation des députés qui n'ont pas pu être assermentés le 13 novembre. De même la Présidence de la Chambre sera contactée afin de prévoir les dates pour la déclaration gouvernementale (date visée : 10 décembre) et les débats parlementaires y relatifs (date visée : 11 décembre).

En raison de la disponibilité tardive du rapport de l'informateur Robert SCHAUS et de la visite d'Etat en Turquie, la réunion des Présidents des délégations avec des représentants des partis CSV, ADR et Déi Lénk ainsi qu'avec le Ministre WISELER au sujet du dossier CARGOLUX est reportée au 25 novembre (14h00).

II. Budget

Les négociateurs conviennent d'informer le Ministre des Finances, Luc FRIEDEN, de leur accord pour procéder au dépôt du projet de loi ayant pour objet :

- d'autoriser le Gouvernement à effectuer, au cours des mois de janvier à avril 2014, les dépenses figurant aux tableaux annexés à la présente loi ;
- d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 2013 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception ;
- de proroger certaines dispositions de la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013,

tel que proposé par l'IGF.

Dans le domaine des pensions, il n'y aura d'ajustement ni en 2014, ni en 2015.

III. Politique étrangère, Politique européenne, Politique de coopération au développement, Politique de défense et de prévention des conflits, Immigration

Le Président du groupe de travail, Jean ASSELBORN, présente la proposition de texte élaborée au niveau du groupe concernant la politique étrangère, la politique européenne, la politique de coopération au développement, la politique de défense et de prévention des conflits ainsi que la politique d'immigration (cf. programme gouvernemental).

La proposition de texte est adoptée au niveau de la plénière.

IV. Travail et Emploi

Le Président du groupe de travail, Etienne SCHNEIDER, présente la proposition de texte élaborée au niveau du groupe concernant le travail et l'emploi (cf. programme gouvernemental).

Les négociateurs conviennent de traiter de l'adaptation nécessaire du droit du travail ainsi que des heures d'ouverture des magasins dans le cadre du texte général sur l'économie.

La proposition de texte est adoptée au niveau de la plénière.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (8) DU 18 NOVEMBRE 2013

La huitième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 18 novembre 2013 (de 09h00 à 11h30), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT (à partir de 10h00), Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Agriculture, Viticulture, Développement rural et Protection des consommateurs

Le Président du groupe de travail « développement durable », François BAUSCH, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant les domaines agriculture, viticulture, développement rural et protection des consommateurs (cf. programme gouvernemental).

Le texte est approuvé en réunion plénière.

Les négociateurs s'accordent sur le besoin d'un regroupement des efforts publics faits dans le domaine de la protection des consommateurs. La coordination entre les différentes administrations en charge des questions liées à ce domaine devra être intensifiée et sera précisée dans le cadre de la définition de l'organisation du nouveau Gouvernement.

II. Energie

Le Président du groupe de travail « économie », Etienne SCHNEIDER, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant le domaine de l'énergie (cf. programme gouvernemental).

Le texte est approuvé en réunion plénière.

III. Médias, Audiovisuel, Communications et ICT

Le Président du groupe de travail « économie », Etienne SCHNEIDER, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant les domaines médias, audiovisuel, communications et ICT (cf. programme gouvernemental).

Le texte est approuvé en réunion plénière.

Les négociateurs ont un premier échange sur la politique de communication du nouveau Gouvernement. Ils retiennent que lorsque la séance du Conseil de Gouvernement est suivie d'une conférence de presse, le Gouvernement en Conseil arrête les points à l'ordre du jour qui seront exposés de façon plus détaillée aux représentants de la presse. Les membres du Gouvernement compétents dans les dossiers ainsi retenus participent à la conférence de presse (qui est tenue par le Premier ministre, ou, en son absence, par le Vice-Premier ministre).

IV. Place financière

Le Président du groupe de travail « finances », Claude MEISCH, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant la place financière (cf. programme gouvernemental).

Le texte est approuvé en réunion plénière.

Les négociateurs rappellent leur demande aux administrations concernées de leur fournir un certain nombre de calculs et de simulations au sujet des différentes subventions, prestations sociales et abattements fiscaux. C'est sur base de ces simulations que le nouveau Gouvernement entend introduire des critères de sélectivité sociale dans la formulation des politiques.

V. Dossier CARGOLUX

Les négociateurs convoquent l'informateur Robert SCHAUS pour leur exposer les conclusions de ses entrevues et analyses dans le dossier CARGOLUX le vendredi, 22 novembre à 18h00.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (9) DU 22 NOVEMBRE 2013

La neuvième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 22 novembre 2013 (de 18h00 à 19h20), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Henri KOX, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Dossier CARGOLUX

Les négociateurs ont entendu l'informateur Robert SCHAUS qui leur a exposé les conclusions de ses entrevues et analyses par rapport à la question de la composition future de l'actionnariat de l'entreprise CARGOLUX.

Concernant les actions détenues par l'Etat luxembourgeois, M. SCHAUS conclut que l'offre d'achat du groupe chinois HNCA est la seule offre sur table qui soit économiquement viable. M. SCHAUS explique qu'au fil de ses recherches, la qualité intrinsèque de l'offre de HNCA lui est apparue de plus en plus clairement. Il estime que cette offre, à part de constituer la seule offre économiquement viable, comporte beaucoup de mérites. Il recommande dès lors aux négociateurs d'exprimer leur accord avec le choix proposé.

Après un large échange de vues, les négociateurs suivent la recommandation de l'informateur. Dans ce processus, ils soulignent la nécessité d'un dialogue soigné avec le management, le conseil d'administration et le personnel de l'entreprise.

Les négociateurs invitent le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude WISELER, ensemble avec des délégués des partis représentés à la Chambre des

Députés, à s'échanger sur le dossier lors d'une réunion prévue (en raison des disponibilités de l'informateur) pour le jeudi, 28 novembre (15h00).

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (10) DU 23 NOVEMBRE 2013

La dixième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 23 novembre 2013 (de 09h00 à 12h15), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Philippe MODERT (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Fiscalité (en présence du Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'UE, Christian BRAUN, et du Directeur de la Fiscalité du Ministère des Finances, Alphonse BERNES)

Les négociateurs ont un large échange de vues avec le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'UE, Christian BRAUN, et le Directeur de la Fiscalité du Ministère des Finances, Alphonse Berns, au sujet des questions qui se posent actuellement au niveau européen et international dans le domaine de la fiscalité. Les positions prises par le Gouvernement actuel, la dynamique des négociations en cours et les perspectives pour le Luxembourg sont abordées en vue des prochaines grandes échéances du dossier, dont notamment la prochaine réunion du Conseil européen en décembre. A l'approche de ces échéances, le Luxembourg devra intensifier les contacts bilatéraux afin de faire comprendre ses positions à la lumière de l'évolution qu'a connue ce dossier ces derniers temps.

II. Développement durable (aspects généraux, aménagement du territoire, mobilité et transport, infrastructures et travaux publics)

Le Président du groupe de travail « développement durable », François BAUSCH, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe au sujet du domaine du développement durable (cf. programme gouvernemental).

Les négociateurs insistent sur le caractère durable de toutes les politiques qu'ils décident de mettre en œuvre.

Sous réserve d'une concertation – dans un souci de cohérence rédactionnelle – avec les autres groupes de travail, les propositions de texte concernant les aspects généraux et les volets aménagement du territoire, mobilité et transport, infrastructures et travaux publics sont adoptés par les négociateurs.

Faute de temps, les volets protection du climat, énergies renouvelables et sobriété énergétique, environnement, protection de la nature et eau, seront abordés lors de la séance plénière du lendemain.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (11) DU 24 NOVEMBRE 2013

La onzième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 24 novembre 2013 (de 09h00 à 11h45), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Philippe MODERT (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Développement durable (volets protection du climat et énergies renouvelables, environnement, eau)

Le Président du groupe de travail « développement durable », François BAUSCH, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant les volets protection du climat, énergies renouvelables et sobriété énergétique, environnement, protection de la nature et eau (cf. programme gouvernemental).

Les négociateurs se penchent plus en détail sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et se proposent de revenir sur la problématique du gel partiel des allocations de quotas (« backloading »).

Quant au sujet de l'exportation de carburant, les négociateurs s'accordent à maintenir une convergence avec le texte adopté sous le chapitre « énergie ».

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

II. Economie, Classes moyennes, Tourisme

Le Président du groupe de travail « économie », Etienne SCHNEIDER, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant les volets économie, classes moyennes, tourisme (cf. programme gouvernemental).

Les négociateurs ont un large échange de vues sur la question de l'indexation des salaires. Dans ce contexte, ils retiennent notamment que « dans la mesure où il est constaté que le Luxembourg n'est pas complètement sorti de la crise économique, le Gouvernement procédera, après consultation des partenaires sociaux, à l'adaptation de la législation en matière d'indexation automatique des salaires selon le modèle actuellement en vigueur ».

Les négociateurs soulignent leur intention de lutter contre une augmentation du taux d'inflation.

Concernant la promotion du Luxembourg, le besoin d'une diplomatie unique mise en œuvre de concert par les représentations diplomatiques et les LTIO est souligné.

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

III. Logement, Communes, Services de secours, Grande Région, Police

La Présidente du groupe de travail « intérieur », Maggy NAGEL, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant les volets logement, communes, services de secours, Grande Région, police (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

IV. Sécurité sociale

Le Président du groupe de travail « santé », Mars DI BARTOLOMEO, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe concernant le volet sécurité sociale.

Les négociateurs ont un large échange de vues sur l'opportunité de fusionner la CMFEP, la CMFEC et la EMCFL avec la CNS. Ils s'accordent pour étudier quels bénéfices pourraient découler d'un rapprochement administratif des caisses de maladie.

Dans le contexte de l'assurance pension, les négociateurs se penchent plus en détail sur l'opportunité de maintenir le complément de fin d'année.

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (12) DU 25 NOVEMBRE 2013

La douzième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 25 novembre 2013 (de 09h00 à 11h50), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Questions d'ordre organisationnel

M. le Formateur sera reçu en audience par SAR le Grand-Duc, le 26 novembre à 17h00, pour Lui faire part du progrès des négociations.

II. Santé

Le Président du groupe de travail « santé », Mars DI BARTOLOMEO, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe au sujet du volet « santé » (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

III. Egalité entre femmes et hommes

Le Président du groupe de travail « santé », Mars DI BARTOLOMEO, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe au sujet du volet « égalité entre femmes et hommes » (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

IV. Etat – renouveau démocratique, justice, protection des données, fonction publique, réforme et simplification administrative

Le Président du groupe de travail « Etat », Félix BRAZ, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe au sujet des volets renouveau démocratique, justice, protection des données, fonction publique, réforme et simplification administrative (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

* * *

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (13) DU 26 NOVEMBRE 2013

La treizième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 26 novembre 2013 (de 09h00 à 12h00 et de 13h50 à 16h50), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH (jusqu'à 12h00), Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHIED (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY (à partir de 13h50), Mars DI BARTOLOMEO, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX (jusqu'à 12h00), Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Entrevue avec le Directeur de l'IGSS, Raymond WAGENER, et le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ

Le Directeur de l'IGSS, Raymond WAGENER, et le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ, présentent les simulations demandées par les négociateurs et effectuées par l'IGSS et l'ACD au sujet de différentes prestations sociales.

Les discussions portent notamment sur les allocations familiales, le boni pour enfant, les prestations de naissance, les allocations de maternité et les allocations d'éducation.

Au lieu d'une imposition des allocations familiales, ces dernières pourraient, du moins en partie, être financées par l'introduction d'un système de cotisations porté par l'ensemble de la société. Les négociateurs demandent à leurs interlocuteurs de leur fournir des simulations relatives à cette proposition.

Les négociateurs se penchent aussi sur l'hypothèse d'une annulation de la prise en compte du rang de l'enfant pour la détermination du montant des allocations familiales de base.

Les négociateurs mettent en question le bien-fondé de l'allocation d'éducation.

Le système des chèques services est également examiné.

Les négociateurs ont un large échange de vues sur le forfait d'éducation. Ils s'accordent à dire que le maintien du système actuel n'est pas opportun. Le forfait d'éducation devrait être aboli pour toutes les femmes qui n'en bénéficient pas encore. Pour celles qui en bénéficient déjà, des pistes seront explorées afin de modifier le régime actuel selon des critères de sélectivité sociale.

L'opportunité de maintenir l'allocation de rentrée scolaire est discutée.

II. Logement

Concernant les subventions et l'imposition dans le domaine du logement, les négociateurs décident d'inviter le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ, ainsi que le Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Romain HEINEN, à leur exposer leurs simulations lors de la séance plénière du lendemain.

Les négociateurs se penchent plus en détail sur le système de la bonification d'intérêt et s'accordent à explorer les pistes menant à une abolition à terme de ce dernier.

Les négociateurs examinent également la question d'une augmentation du taux réduit de TVA sur les travaux réalisés dans les logements.

De manière générale, ils décident d'analyser l'ensemble des questions soulevées par l'imposition dans le domaine du logement.

III. Education

Claude MEISCH présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe « éducation » (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

IV. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Le Président du groupe de travail « économie », Etienne SCHNEIDER, présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe sur les volets enseignement supérieur, recherche et innovation.

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (14) DU 27 NOVEMBRE 2013

La quatorzième séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 27 novembre 2013 (de 09h00 à 10h30 et de 14h00 à 16h30), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHEID (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Entrevue avec le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ, et le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, Romain HEINEN

Le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ, et le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, Romain HEINEN, présentent les simulations établies par leurs services au sujet de différentes pistes relevant de leur compétence et tendant à réaliser des économies voire à introduire des critères de sélectivité sociale.

Les négociateurs s'accordent à examiner plus en détail différentes options pour introduire de tels critères concernant par exemple le boni pour enfant. La différenciation suivant le rang de l'enfant sera également analysée. L'introduction d'une contribution sociale généralisée pour financer les allocations familiales est discutée. L'allocation d'éducation et le forfait d'éducation seront revues.

L'encadrement fiscal du domaine du logement et du domaine des transports sera entièrement examiné.

Une hausse du taux de TVA est également discutée.

De manière générale, les négociateurs retiennent qu'une vérification de toutes les pistes explorées s'impose afin de déterminer l'impact concret et agrégé pour les personnes concernées dans le but de définir une approche d'assainissement budgétaire cohérente. Les économies réalisées par ce biais pourront en partie être redistribuées afin de promouvoir la cohésion sociale et investies dans des infrastructures bénéficiant de manière directe et équitable aux personnes qui en ont besoin.

II. Entrevue avec le Directeur du Trésor, Georges HEINRICH, et le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ

Les négociateurs ont un échange de vues avec le Directeur du Trésor, Georges HEINRICH, et le Directeur de l'ACD, Guy HEINTZ, au sujet des conclusions du « Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales » qui s'est réuni les 21-22 novembre 2013 à Jakarta.

III. Finances publiques, Budget, Trésor

Le Président du groupe de travail « finances », Claude MEISCH, présente les propositions de texte concernant le volet finances publiques, budget et trésor (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

IV. Culture

Guy DALEIDEN présente les propositions de texte élaborées au niveau du groupe de travail « éducation » concernant le volet culture (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

V. Famille et Intégration

Le Président du groupe de travail, Mars DI BARTOLOMEO, présente le texte élaboré au niveau du groupe concernant les volets « famille et intégration » (cf. programme gouvernemental).

Le texte proposé par le groupe de travail est adopté en séance plénière.

NÉGOCIATIONS DE COALITION 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (15) DU 29 NOVEMBRE 2013

La quinzième et dernière séance plénière des négociations de coalition s'est tenue le 29 novembre 2013 (de 09h00 à 10h45 et de 14h10 à 16h00), sous présidence du Formateur Xavier BETTEL, à l'Hôtel St. Maximin.

Présences:

Formateur:	Xavier BETTEL
Pour le DP:	Claude MEISCH, Guy DALEIDEN, Fernand ETGEN, Alain KINSCH, Maggy NAGEL, Lydie POLFER, Dan THEISEN, Lex FOLSCHEID (Secrétariat)
Pour le LSAP:	Etienne SCHNEIDER, Jean ASSELBORN, Alex BODRY, Mars DI BARTOLOMEO, Nicolas SCHMIT, Romain SCHNEIDER, Lucien LUX, Claude TREMONT (Secrétariat)
Pour déi gréng:	Félix BRAZ, François BAUSCH, Camille GIRA, Henri KOX, Josée LORSCHÉ, Viviane LOSCHETTER, Sam TANSON, Abbes JACOBY (Secrétariat)
Secrétariat:	Jean-Paul SENNINGER, Jacques THILL

I. Sports

Romain SCHNEIDER présente le texte élaboré au niveau du groupe de travail concernant le volet « sports » (cf. programme gouvernemental).

Les négociateurs soulignent leur soutien au dixième plan quinquennal et adoptent le texte proposé en séance plénière.

II. Cargolux

Les négociateurs signalent leur accord au rachat par l'Etat de jusqu'à 10% des actions de Cargolux détenues par Luxair.

III. Composition et méthodes de travail du nouveau Gouvernement

Les négociateurs s'accordent sur la répartition des portefeuilles ministériels ainsi que sur le nom des personnes appelées à occuper la fonction de Ministre ou de Secrétaire d'Etat. La liste des préséances est également fixée.

Il est retenu que les Secrétaires d'Etat ne siégeront pas au Conseil de Gouvernement, sauf pour remplacer un Ministre absent avec lequel ils partagent les compétences. En tant que corollaire de la nomination de 3 Secrétaires d'Etat, le Gouvernement réduira le nombre d'Administrateurs généraux de 6 à 3.

Les réunions du Conseil de Gouvernement auront lieu le vendredi matin au Ministère d'Etat. En attendant la rénovation de la salle de réunion du Ministère d'Etat, ces réunions auront lieu au Ministère des Affaires étrangères.

Un conseil de la coalition, composé des membres du Gouvernement et de représentants des groupes parlementaires et des partis de la coalition se réunira de manière régulière afin de permettre une concertation sur les grands dossiers de l'agenda politique.

Outre l'actualité internationale et européenne et la situation économique et sociale qui figurent à l'agenda de chaque séance du Conseil de Gouvernement, ce dernier devra se pencher au moins une fois par mois sur l'évolution des finances publiques, la situation dans le domaine du logement et l'état de transposition des directives européennes.

IV. Grande Région

Les négociateurs s'accordent à soutenir la candidature du Luxembourg pour le siège du « Secrétariat du Sommet de la Grande Région » qui sera créé lors du Sommet intermédiaire de la Grande Région qui aura lieu le 2 décembre 2013 à Trèves.

* * *

Les négociations de coalition s'achèvent après 183 heures de négociations au sein des réunions plénières et des groupes de travail.

* * *

LISTE DES ANNEXES :

I. Directeur du Trésor, Georges HEINRICH :

- Situation économique et financière du Luxembourg – plan de présentation
- Bilan financier et situation financière de l'Etat
- Tableau : Emprunts, prêts et lignes de crédit bénéficiant de la garantie financière de l'Etat
- Tableau : Participations directes de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé
- Tableau : Participations de l'Etat dans le capital d'institutions financières internationales
- Tableau : Participations de l'Etat dans le capital d'établissements publics, fondations et groupements d'intérêt économique autres que du domaine de la sécurité sociale

II. Directeur de l'Inspection générale des finances (IGF), Jeannot WARINGO :

- Eléments d'information et de réflexion sur les Finances publiques
- Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014. 12èmes provisoires.
- Projet de loi relatif à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

III. Directeur adjoint de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, Mathis MELLINA :

- Note technique pour les négociations de coalition

IV. Directeur de l'Administration des Contributions directes, Guy HEINTZ :

- Entrevue avec le Formateur et les négociateurs en vue de la formation du nouveau Gouvernement (29 octobre 2013)

V. Directeur du STATEC, Serge ALLEGREZZA :

- Note au Formateur sur la situation macro-économique et la compétitivité

VI. Directeur de l'IGSS, Raymond WAGENER :

- Situation financière des régimes de protection sociale

VII. Directeur de la CNS, Paul SCHMIT :

- Documents financiers en relation avec l'assurance maladie-maternité et l'assurance dépendance

VIII. Directeur de la CNAP, Robert KIEFFER :

- Tableau de bord de l'assurance pension

IX. Conseillers de Gouvernement 1re classe au Ministère du Développement durable, Département de l'Environnement, Mike WAGNER et Henri HAINE

- Vue générale sur l'état de l'Environnement au Luxembourg
- Négociations au sein de la CCNUCC
- Evolution des émissions de GES – 1990-2012
- Electromobilité

X. Directeur de l'Administration de l'Environnement, Robert SCHMIT

- Eléments pour les négociations en vue d'un accord de coalition

Directeur de l'Administration de la gestion de l'Eau, Dr André WEIDENHAUPT

- La gestion de l'eau au Luxembourg en 2013
- Les eaux au Luxembourg

XI. Directrice de l'Administration pour le Développement de l'Emploi, Isabelle SCHLESSER

- Emploi et chômage
- Briefing à la demande de M. le Formateur du Gouvernement

XII. Délégation du Comité de Prévision, Georges HEINRICH, Serge ALLEGREZZA, Jeannot WARINGO, Guy HEINTZ :

- Projections macroéconomiques et prévision des finances publiques à politique inchangée pour la période 2013-2016

XIII. IGF, Jeannot WARINGO :

- Note trimestrielle au sujet de l'exécution du budget de l'Administration centrale de l'exercice 2013 – Situation fin septembre 2013

XIV. Simulations diverses

* * *